

ÉVERGÉTISME DE CONSTRUCTION, DE RÉPARATION ET D'EMBELLISSEMENT DANS LA VIENNE IMPÉRIALE ROMAINE DU I^{ER} SIÈCLE APRÈS. J.-C. (PROVINCE DE GAULE NARBONNAISE)

BENOÎT HELLY ET CHRISTINE HOËT-VAN CAUWENBERGHE

L'épanouissement de l'évergétisme est bien souvent mis en parallèle, et à juste titre, avec le développement urbain. En effet, dans la définition de l'évergétisme¹, figure d'abord l'intention de faire le bien de la communauté, et en tout premier lieu, d'embellir le cadre de vie. Or, pour les Romains, le mode de vie privilégié s'épanouit dans la ville. S'il n'y a pas de dépense propre à l'évergète, on s'aperçoit tout de même que le généreux donateur a différentes possibilités qui s'offrent à lui. Ainsi, dans l'optique d'une promotion politique, et donc dans le cadre d'une campagne pour un poste ou une fonction religieuse, il se situe dans la perspective d'obtenir un honneur (*ob honorem*). Dans l'attente d'une reconnaissance sociale, il effectue une libéralité pour accroître sa popularité.

Si la cité endosse souvent les frais les plus importants pour la construction des édifices essentiels au fonctionnement de la ville, les évergètes complètent la parure urbaine par des dons de bâtiments de prestige (édifices de spectacle par exemple ou partie de ceux-ci) ou par une prise en charge de l'amélioration et du luxe du décor (statues, colonnades, matériaux nobles...) ou du confort des habitants (thermes, fontaines, portiques, pavage des rues...). Les Viennois ont fort bien compris ce mode d'organisation et l'ont appliqué très vite pour compléter les dispositions de la cité dans la construction urbaine et dans le développement de l'art de vivre « à la romaine ».

L'évergétisme peut aussi avoir une place privilégiée dans les situations particulières, bonnes (les promotions) ou mauvaises (les difficultés rencontrées par la cité). Ainsi, lors de problèmes de ravitaillement, de famines, de catastrophes naturelles, d'événements exceptionnels, guerres,

conflits ou autres, l'évergète se distingue par une aide précise, appréciée et louée. Dans tous les cas, la reconnaissance des autorités civiques et de la population dans son ensemble est attendue et avec elle les signes de gratitude comme des titres, des couronnes, des statues et autres privilèges renforçant la position sociale éminente de ces notables qui ont les moyens d'être généreux.

Sur ces situations d'évergésies, le dossier viennois est riche² et nous allons ici croiser les données de l'archéologie et celles de l'épigraphie pour nous focaliser sur les réalisations qui ont trait à la construction de monuments ou à la réparation d'édifices, à un moment où il nous semble que la cité a eu besoin de faire un certain nombre de réparations, voire ensuite d'embellissements et d'aménagements au cours du 1^{er} siècle ap. J.-C.

CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS PRÉCOCES : LA RÉPONSE À UN ÉVÉNEMENT SISMIQUE?

Les Allobroges et les colons implantés dans la cité ont vécu en autonomie sous la conduite d'élites actives et riches, formant une colonie latine jusqu'au règne de Caligula (d'abord sous le nom de *Colonia Iulia Viennensium* puis à partir d'Auguste *Colonia Iulia Augusta Florentia*), où un changement de statut est intervenu (plutôt vers 39-40, lors de son passage en Gaule), l'empereur leur octroyant le statut de colonie romaine honoraire, englobant l'ensemble des hommes libres par l'octroi de la citoyenneté romaine à ceux qui ne la possédaient pas encore.

Nous allons examiner ici deux cas précis : l'eau des fontaines et l'horloge de la ville.

LES FONTAINES ET LES INSCRIPTIONS
QUI S'Y RAPPORTENT (FIG. 1)

Sur l'adduction de l'eau à Vienne, l'archéologie (tracé, canalisations...) et neuf inscriptions nous renseignent sur la mise en place d'un réseau efficace. Une première inscription relatant la donation de « nouvelles eaux » aux colons de Vienne par deux quattuorvirs, Decimus Sulpicius Censor et Quintus Gellius Capella³, est chronologiquement la plus ancienne (fig. 2 et 3). Il est établi, en effet, que la fonction de quattuorvir est antérieure au changement de statut que nous venons de mentionner. Découverte en 1864 en situation de remploi, elle est gravée dans un calcaire tendre⁴. Huit autres inscriptions quasiment identiques font état de la même réalisation mais pour évoquer la réparation des fontaines où aboutissait l'eau dont il est question.

CIL, XII, 1889 = *ILN*, Vienne, I, 85: [*D(ecimus) Sulpicius, D(ecimi) fil(ius), Volt(inia tribu), Cen(sor) aed(ilis), IIIuir, et Q(uintus) Gellius, / [L(uci) fil(ius), Volt(inia tribu), Capella, IIIuir], aq(uas) nouas itineraq(ue) / ear(um) [per suos] fundos c(olonis) V(iennensium) d(onauerunt).*

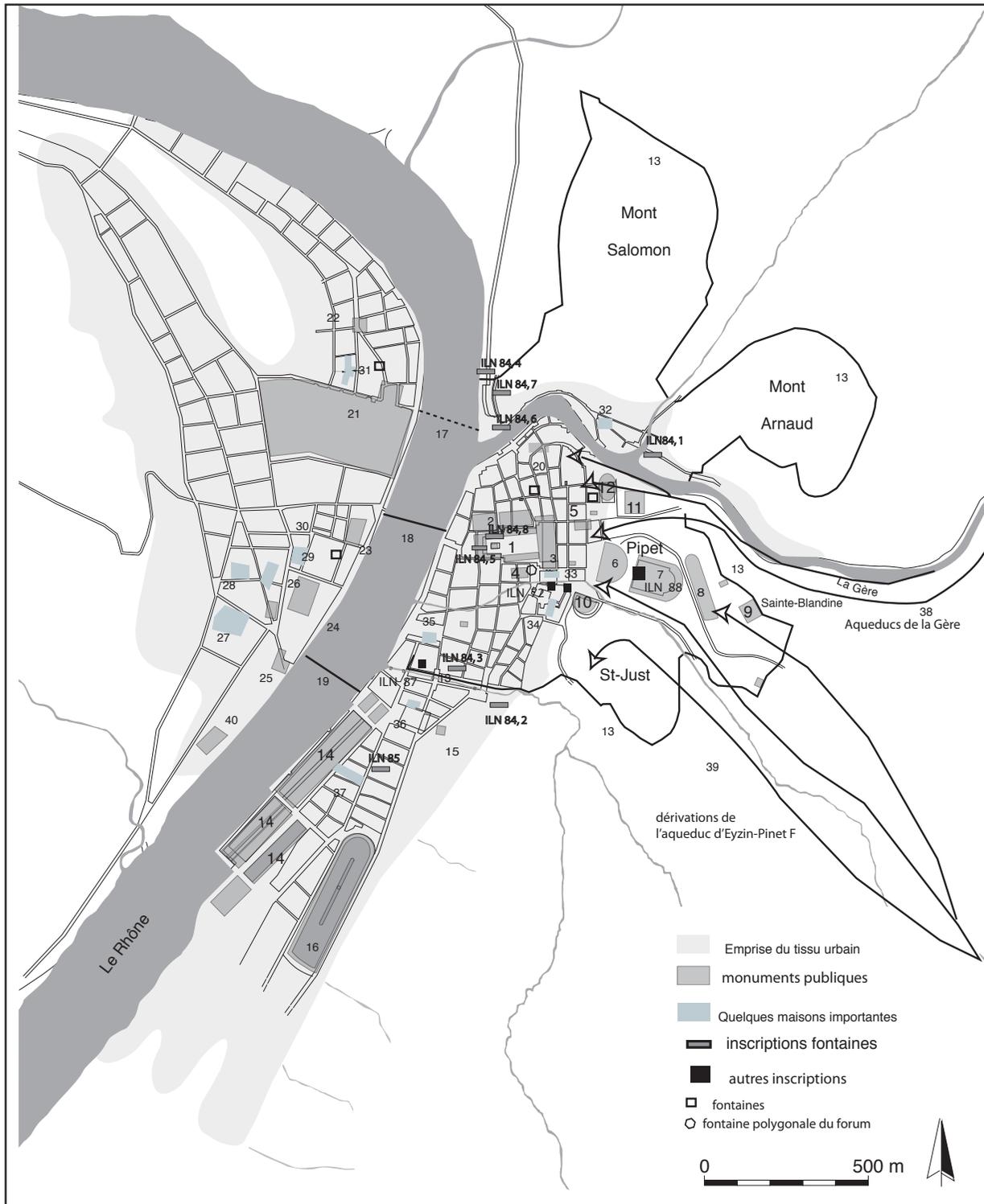
« Decimus Sulpicius Censor, fils de Decimus, de la tribu Voltinia, édile, quattuorvir, et Quintus Gellius Capella, fils de Lucius, de la tribu Voltinia, quattuorvir, ont donné de nouvelles eaux et les conduites de ces eaux à travers leurs domaines aux colons de Vienne » (trad. A. Pelletier).

Decimus Sulpicius Censor et Q. Gellius Capella, citoyens romains, notables et magistrats de la cité de Vienne, possèdent des terres, ce qui est logique, tout comme la mention de la tribu qui est celle de Vienne. Ce qui est intéressant de noter, ici, c'est la confirmation de la localisation de celles-ci dans les environs de Vienne, puisque l'aqueduc dont ils financent la construction traverse leurs propriétés. L'indication relative aux « nouvelles eaux » laisse supposer la préexistence d'un aqueduc initial, mais il est possible d'imaginer la présence de simple captage de source ou d'un réseau de puits, antérieur. Leur geste d'évergétisme se situe avant le règne de Caligula. Remonte-t-il à la période augustéenne ou faut-il considérer qu'il est juste antérieur au changement de statut? On ne peut répondre avec certitude à cette question, mais plusieurs indices semblent montrer que la construction serait un peu antérieure à notre ère.

Il convient d'abord de déterminer de quel aqueduc il s'agit. Dans la notice des *ILN*, André Pelletier propose que cet aqueduc « provenant du bassin de Gémens, à l'ouest de Vienne, empruntait la vallée de la Gère avant de se déverser dans au moins huit fontaines ». Mais, les fouilles réalisées depuis semblent montrer que l'ensemble des aqueducs situés

dans la vallée de la Gère sont postérieurs au règne de Tibère. Pour certains archéologues, la présence de calcaire dur ou « choïn » dans l'architecture des regards indique une construction postérieure à Claude, pour d'autres, ce sont les éléments stratigraphiques qui interdisent une datation augustolibérienne⁵. De plus les cotes d'arrivée des aqueducs de la vallée de la Gère montrent que ces conduites d'eau ne pouvaient alimenter la partie supérieure de la ville, alors pourvue de monuments importants comme le sanctuaire de Pipet et le théâtre dans sa configuration augustéenne initiale. En fait, seul l'aqueduc F dont la source est à Eyzin Pinet, à 13 km et qui arrive à Vienne par le petit collet de Saint-Benoît peut être associé à cette donation (fig. 1). Cet aqueduc dont le tracé se situe à une cote largement supérieure aux aqueducs de la Gère se scinde en plusieurs branches permettant ainsi une distribution des eaux sur l'ensemble de l'emprise urbaine, y compris le quartier sud, qui était encore à cette époque un faubourg de la ville. Des indices archéologiques de datation montrent qu'il s'agit bien d'un aqueduc construit lors des premiers grands aménagements urbains de la ville puisqu'une de ces branches reconnues sur la colline de Saint-Just est contemporaine du rempart⁶.

Les huit fontaines ont porté chacune une inscription avec le même texte, mais présentent une mise en page un peu différente adaptée au contexte direct de la structure dans laquelle chacune était encadrée. Les huit autres inscriptions⁷ qui mentionnent ces ouvrages sont le fait de la fille de l'un des deux, Sulpicia Censilla, dont le père est donc le quattuorvir Decimus Sulpicius Censor. Cité en premier, il apparaît en second sur les inscriptions réalisées par Sulpicia Censilla qui les fait graver dans un calcaire dur, le « choïn ». On en déduit avec André Pelletier⁸ que les inscriptions initiales, dont un seul exemplaire nous est parvenu, ont été détruites des années, voire des décennies avant la mise en place des nouvelles inscriptions. L'usage du « choïn » pour la réalisation de ces blocs nouveaux inscrits montre que l'action de cette donatrice ne peut être antérieure au milieu du 1^{er} siècle. Elle lègue 50 000 deniers pour la conservation à perpétuité de ces *tituli* et donc de la mémoire de l'action paternelle. Il est donc clair que les inscriptions des huit fontaines ont été détruites non par vétusté, mais pas un événement destructeur exceptionnel intervenu en plusieurs points de la ville. Il n'est pas possible d'envisager à cette époque des destructions volontaires, même dans le cas où il ne s'agirait que des inscriptions et non des fontaines elles-mêmes. Il reste l'hypothèse émise en 2013⁹ de relier une série de destructions concomitantes à d'autres désordres constatés sur le plan archéologique avec un séisme.



- | | | |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| 1 : forum (temple d'Auguste et de Livie, basilique) | 14 : horreas | 27 : villa à l'euripe |
| 2 : prétoire (?) | 15 : fanum | 28 : maisons des Petits Jardins |
| 3 : salle d'assemblée | 16 : cirque | 29 : thermes de corporations |
| 4 : macellum | 17 : pont nord (?) | 30 : maison d'Amour et de Pan |
| 5 : temple de Mars (?) | 18 : pont dit de Trajan | 31 : maisons des Dieux Océan, et aux 5 mosaïques |
| 6 : théâtre | 19 : pont sud | 32 : maison de la rue des Colonnes |
| 7 : sanctuaire de Pipet | 20 : thermes du centre | 33 : ilot administratif |
| 8 : stade | 21 : Palais du Miroir, thermes des Lutteurs | 34 : maison de Saint-Just |
| 9 : sanctuaire de Ste Blandine | 22 : petits thermes | 35 : maisons de la place Saint-Pierre |
| 10 : odéon | 23 : macellum | 36 : maisons d'Orhée |
| 11 : palais impérial (?) | 24 : grand édifice public | 37 : maisons des Nymphéas |
| 12 : amphithéâtre (?) | 25 : thermes du sud | 38 : aqueducs de la Gère |
| 13 : rempart | 26 : maison de Thalie | 39 : aqueduc d'Eyzin-Pinet |
| | | 40 : caserne et canabae (?) |

Fig. 1: Plan de Vienne et localisation des trouvailles, B. Helly

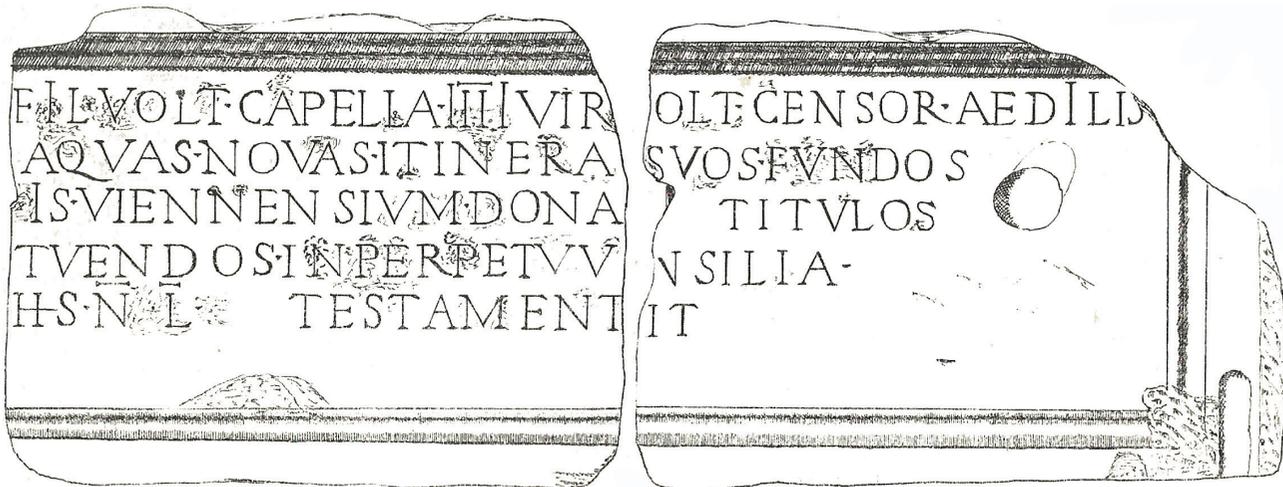


Fig. 2: Inscription des fontaines, relevé de J. Leblanc, 1879 (*ILN*, Vienne, 5, 1, 84, 6)*



Fig. 3: Inscription des fontaines, relevé de J. Leblanc, 1879 (*ILN*, Vienne, 5, 1, 84, 5)*

1 *CIL*, XII, 1882 = *ILN*, Vienne, I, 84, 1. Trouvée, en 1829, près de la porte Serpaize (près du carrefour des rues Serpaize et Albert Thomas), conservée au musée lapidaire, n° 600, inscription gravée sur une plaque moulurée en calcaire (31,1 x 196 cm) : [Q(uitus) Gelli]us, L(uci) fil(ius), Volt(inia tribu), [C]apella, IIIvir, D(ecimus) Sulpicius, D(ecimi) fil(ius), Volt(inia tribu), / [Censor, aed(ilis)], IIIvir, aquas novas itineraque aquarum / [per suos] fundos colonis Viennensium donauerunt / [inque eos titulos tuendos in perpet]uu[m], Sulpicia], / [D(ecimi) fil(ia), Censilla (sestertium) n(ummum) (quinquaginta milia) testamento dari iussit]. « Quintus Gellius Capella, fils de Lucius, de la tribu Voltinia, quattuoruir (et) Decimus Sulpicius Censor, fils de Decimus, de la tribu Voltinia, édile, quattuoruir, ont offert de nouvelles eaux et les conduites de ces eaux à travers leurs domaines aux colons de Vienne et,

pour la conservation à perpétuité de ces inscriptions, Sulpicia Censilla, fille de Decimus, a ordonné par testament le don d'une somme de cinquante mille sesterces ».

2 *CIL*, XII, 1883 = *ILN*, Vienne, I, 84, 2. Découvert, en 1853, dans le quartier de Saint-Gervais, « dans la tranchée pour le passage du chemin de fer », conservé au musée lapidaire n° 533, fragment de plaque de calcaire (53 x 41 x 15 cm) : [Q(uitus) Gelli]us, L(uci) fil(ius), Volt(inia tribu), Ca[p]ella, IIIvir, D(ecimus) / Sulpicius, D(ecimi) fil(ius), / [Volt(inia tribu), Ce]nsor, aed[il]is, IIIvir, aquas novas itineraque] / [aquaru]m per suos f[un]dos c[olonis] V[ie]nnensium donauerunt / [i]nque eos ti[tulos tuendos in perpetuum, Sulpicia], / [D(ecimi) fil(ia), Censilla, [(sestertium) n(ummum) (quinquaginta milia) testamento dari iussit].

*Les dessins de Leblanc sont extraits de : Leblanc J. 1879 : Inscriptions lapidaires et poteries du musée de Vienne (30 planches), tirage 1879 (pas d'édition)

3 *CIL*, XII, 1884 = *ILN*, Vienne, I, 84, 3. Signalé chez D. de Foissin (dans la seconde moitié du XVII^e siècle) que J. Spon, *Miscellanea erudite Antiquitatis*, Lyon, 1685, p. 35, située à Vienne et J.-M. de Suarès, *Cod. Vat.*, 9141, f^o 33, à Sainte-Colombe (à Vienne s'il s'agit du quartier de Fuissin, proche du cours Romestang, mais perdu, sur un fragment de 7 pouces x 3 pieds (Suarès): [Q(uintus) Gellius, L(uci) fil(ius), Volt(inia tribu), Capella, IIIIuir; [D(ecimus) Sulpicius, D(ecimi) fil(ius), Volt(inia tribu), Censor], / [aedilis, IIIIuir; aquas novas itineraque aquarum per [suos fundos] / [colonis Viennensium donauerunt] [i]n[que] eos titulos [tuendos in] / [perpetuum, Sulpicia, D(ecimi) fil(ia), C]ensilla (sestertium) n(ummum) (quingenta milia) test[amento dari] / iussit.

4 *CIL*, XII, 1885 = *ILN*, Vienne, I, 84, 4. Signalé, en 1875, « dans l'angle d'un mur du faubourg de la porte de Lyon » (quartier d'Estressin), puis au musée et perdu, bloc de pierre (22 x 35 cm) qui porte sur 3 lignes, dans un cadre mouluré: [Q(uitus) Gellius, L(uci) fil(ius), Volt(inia tribu), Capella, IIIIuir, D(ecimus) Sulpicius, D(ecimi) fil(ius), Volt(inia tribu), Censor], / [aedilis, IIIIuir; aquas novas itineraque aquarum] pe[r suos fundos] / [colonis Viennensium donauerunt in] que eos [titulos] / [tuendos in perpetuum, Sulpicia, D(ecimi) fil(ia), Cen]silla, (sestertium) [n(ummum) (quingenta milia) testamento dari] / [iussit].

5 *CIL*, XII, 1886 = *ILN*, Vienne, I, 84, 5. Trouvé, en 1862, dans la démolition de la maison Blanc, proche du temple d'Auguste et de Livie (place Charles de-Gaulle et conservé au musée lapidaire n^o 570, fragment de plaque de calcaire (40 x 49 x 19 cm), avec sur 4 lignes: [Q(uitus) Gellius, L(uci) fil(ius), Volt(inia tribu), Capella, IIIIuir; D(ecimus) Sulpicius, D(ecimi) fil(ius)], / [Volt(inia tribu), Censor, aedilis, II]Iuir aqua[s novas itineraque aquarum] / [per suos fundos colo]nis Viennensium donauerunt inque] / [eos titulos tuen]dos in perp[etuum, Sulpicia, D(ecimi) fil(ia)], / [Censilla, (sestertium) n(ummum) (quingenta milia) testamento dari iussit].

6 *CIL*, XII 1887 = *ILN*, Vienne, I, 84, 6. Trouvés, vers 1820, « dans une cave dans la maison Augier, quai Pajot, non loin de l'embouchure de la Gère dans le Rhône » (près du croisement des quais Pajot et Anatole France) et conservés au musée lapidaire n^o 527 et 528, deux fragments (79 x 98 x 27,5 cm et 79 x 112 x 27,5 cm) non jointifs d'une plaque moulurée en calcaire, portant sur cinq lignes: [Q(uitus) Gellius, L(uci) fil(ius), Volt(inia tribu), Capella, IIIIuir; [D(ecimus) Sulpicius, D(ecimi) fil(ius), Volt(inia tribu), Censor; aedilis, / IIIIuir], aquas novas itinera[que aquarum per] suos fundos / [coloni]s Viennensium dona[uerunt inque eos] titulos / tuendos in perpetuu[m, Sulpicia, D(ecimi) fil(ia), Ce]nsilla, / (sestertium) n(ummum) (quingenta milia) testament[o dari iussi]t.

7 *CIL*, XII, 1888 = *ILN*, Vienne, I, 84, 7. Trouvée, en 1823, dans les fondations de l'église Saint-Sévère, lors de sa destruction (place Saint-Sévère) et conservée au musée lapidaire n^o 532, plaque moulurée de calcaire brisée à gauche (66 x 57 x 16 cm), texte sur six lignes: [Q(uitus) Gellius, L(uci) fil(ius), Volt(inia tribu), Capella] a, IIIIuir; [D(ecimus) Sulpicius, D(ecimi) fil(ius), Volt(inia tribu) Censor; aedilis, / IIIIuir; aquas novas itineraq] ue aquarum / [per suos fundos colonis Viennensium dona]uerunt inque eos titulos tu]endos in per/[petuum, Sulpicia, D(ecimi) fil(ia), Censilla, (sestertium)] n(ummum) (quingenta milia) testamento / [dari iussit].

8 *ILGN*, 267 = *ILN*, Vienne, I, 84, 8. Trouvée, en 1894, place du Palais, dans le sous-sol de la maison Ch. Ollien, et conservée au musée lapidaire n^o 679, plaque moulurée de calcaire brisée à gauche (99 x 71 x 10 cm) portant sur cinq lignes dans un encadrement mouluré: [Q(uitus) Gellius, L(uci) fil(ius), Volt(inia tribu), Capella, IIIIuir; D(ecimus) Sulpiciu]s, D(ecimi) fil(ius), Volt(inia tribu), / [Censor; aedilis, IIIIuir; aquas novas itineraq]ue aquarum per / [suos fundos colonis Viennensium donauerun]t inque eos / [titulos tuendos in perpetuum Sulpicia, D(ecimi) fil(ia)], Censilla, / [(sestertium) n(ummum) (quingenta milia) testamento dari] iussit.

L'ampleur du don de l'aqueduc et des terres du parcours devait être assez substantielle pour que les deux magistrats aient mis en commun leurs ressources. Ce type de construction est rarement un acte d'évergétisme de particuliers car ces installations sont extrêmement coûteuses⁹⁰. Par comparaison, l'évergésie la plus élevée enregistrée en épigraphie est celle de l'aqueduc de Bordeaux avait coûté la coquette somme de 2 millions de sesterces⁹¹. L'habitude très romaine d'indiquer le coût de la construction n'a pas été faite ici⁹². Comme ces huit inscriptions contiennent toutes le nom de Sulpicia Censilla, la fille de l'un des évergètes, il est clair qu'elle a fait graver et poser huit inscriptions nouvelles. Elle a donc présidé à la réfection de l'intégralité de ces fontaines et de leur raccordement à l'aqueduc. Par là, elle a prolongé l'action des deux magistrats dont l'un était son père. Inutile de mettre la somme: les donateurs ne l'avaient pas fait et elle s'était contentée de faire la réfection.

En revanche, il y a plusieurs éléments nouveaux. On trouve d'abord la gravure de son nom à côté de celui de son père et de son collègue, se garantissant aussi une part d'éternité. Ensuite, elle indique le prix: le legs qu'elle fait est indiqué, 50 000 sesterces. Cette somme semble à la fois faible et importante: faible en rapport au coût de l'évergésie initiale, forte si l'on considère le prix des inscriptions, même au nombre de huit. Comme Nicolas Laubry l'a suggéré, il est possible qu'il se soit agi de dégager la somme nécessaire à partir de 50 000 sesterces

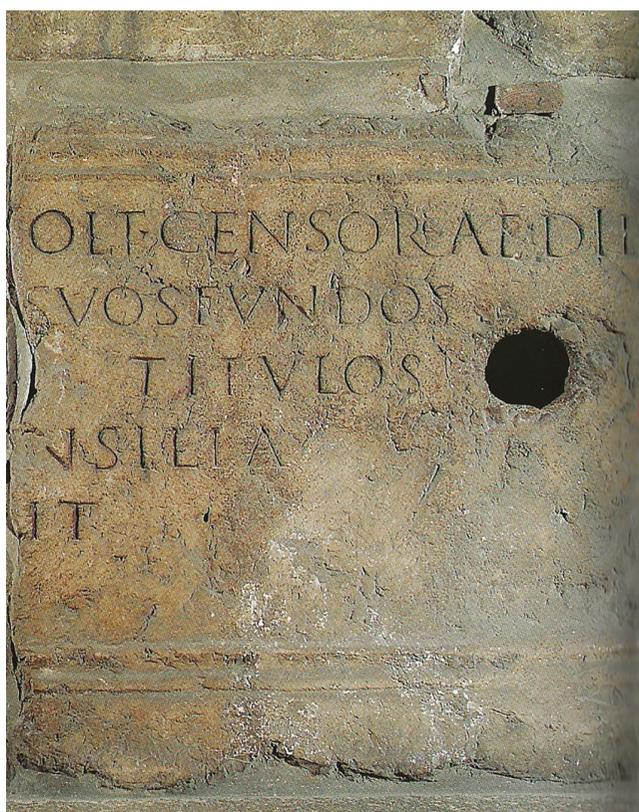


Fig. 4: *ILN*, Vienne, 5, 1, 84, 6: trou et usure du bloc © B. Helly

116

en biens fonciers³ pour avoir un revenu par an destiné à l'entretien à perpétuité de ces fontaines. Si l'on considère un rendement de 6 % l'an, cela fait une somme de 3 000 sesterces chaque année. Mais cette somme est encore élevée pour l'entretien de blocs inscrits qui ne semble pas nécessiter un tel investissement, même pour huit pierres à repeindre. En revanche, si l'on considère le monument dans son ensemble, la fontaine avec ses conduites de plomb, on peut estimer que la somme pouvait comprendre l'entretien de la robinetterie complète, voire son changement si nécessaire, sans compter les éventuels travaux de réfection ultérieurs de la fontaine elle-même, stuc, peinture etc.

La robinetterie nous semble repérable sur certains blocs découverts. Notons que les blocs inscrits sont tous différents, suggérant des fontaines aux formes légèrement différentes, en fonction sans doute de leur insertion dans l'espace public. De plus, on peut observer sur certains blocs des percements circulaires à travers les épaisseurs des blocs. Pour le bloc n° 1, les deux percements conservés sont disposés sans cohérence avec l'inscription dont ils obturent en partie la lecture. Ce n'est pas le cas de l'inscription n° 6 gravée sur deux blocs non jointifs (sans doute le résultat d'une cassure postérieure à leur utilisation initiale), qui présente un percement sur son côté droit, situé juste en dessous de l'inscription. On constate, en dessous de ce trou, une usure de

la pierre que l'on peut attribuer à un ruissellement, un suintement continu de l'eau. Il est donc tout à fait probable que cela corresponde à une arrivée d'eau, sans doute facilitée par un bec-de-cygne en plomb ou en bronze, bien évidemment récupérée quand la fontaine a cessé d'être en service et a été démantelée. Ce percement aurait pu correspondre à l'arrivée d'eau initiale, mais l'absence d'un deuxième trou symétrique à gauche de ce bloc contredit cette hypothèse et il semble que ces perforations même si elles peuvent bien correspondre à des arrivées d'eau appartiennent à des aménagements intervenus dans un deuxième temps, précisément pour l'entretien ou les améliorations envisagées sans doute par Sulpicia Censilla pour maintenir les fontaines en fonctionnement (fig. 2 et 4). Des inscriptions à peu près identiques découvertes à Bordeaux et à Périgueux⁴ présentent elles aussi des percements positionnés semble-t-il de façon aléatoire, parfois même au milieu des inscriptions. Les entretiens postérieurs n'ont donc pas toujours été respectueux des supports de la mémoire des donateurs initiaux.

Enfin, les dimensions de ces blocs inscrits ne peuvent correspondre à de simples fontaines rectangulaires. Il se trouve que devant l'entrée du forum de Vienne, l'ensemble des vestiges interprétés dès la découverte comme étant un bassin est encore visible au pied des arcades marquant l'entrée du forum. Il s'agit en fait d'une fontaine polygonale



Fig. 5: Vestiges de la fontaine. © B. Helly

en pierre de taille plus exactement en calcaire dur dont la section des pans extérieurs correspond exactement à la longueur des inscriptions. Il est donc tout à fait possible d'associer les inscriptions à ce type de fontaines (fig. 5 et 6).

Outre ces fontaines, un autre monument emblématique d'une ville fière de ses aménagements urbains, l'horloge publique⁶⁵, a également fait l'objet à Vienne d'un don puis d'une réparation au 1^{er} siècle.

L'HORLOGE ET SA RÉFECTION

Une inscription fragmentaire nous renseigne sur la réparation d'une horloge, évergésie initiale du magistrat au nom désormais incomplet, prêtre du culte impérial, qui avait offert le monument à la ville⁶⁶.

CIL, XII, 1893 = *ILN*, Vienne, 5, 1, 87. Plaque de calcaire dur ou « choin », signalée à la fin du XVI^e siècle en remploi dans l'église Saint-Pierre. 132 x 120 x 30 cm, 4 lignes sont encore partiellement lisibles: [...]*rius Mans[uetus] / [I]IIIIuir Aug[ustalis] / [ho]rologium de su[a pec(unia)] / [fec(it)], res p(ublica) a nouo res[tituit]*. « ...rius Mansuetus, séuir augustal, a fait, à ses frais, (cette) horloge, la cité l'a remise à neuf ».

Datée par la paléographie du 1^{er} siècle, on peut préciser que l'usage de la pierre dure, nous invite à placer cette réparation à partir du règne de Claude et principalement du milieu du 1^{er} siècle (fig. 7). Là

encore, on peut voir une construction bien antérieure, ayant subi des dégâts qui ont nécessité l'érection d'une nouvelle inscription sur un édifice remis à neuf et en fonctionnement. Il convient de souligner un point important: Vienne est l'une des rares cités de Gaule à pouvoir s'enorgueillir d'avoir sur son territoire au moins deux édifices monumentaux de mesure du temps, si l'on se fie à ces inscriptions. En effet, à Talloires, une horloge hydraulique est bien connue et bien documentée car le texte gravé nous donne des détails de construction et de prix.

CIL, XII, 2522 (*ILS*, 5624) = *ILH*, Savoie, 105 = *CAG* 74, p. 334 = *ILN*, Vienne, V, 3, 739. Plaque de calcaire blanc retaillée et remployée dans l'abbaye bénédictine de Talloires, puis dans le mur extérieur d'une habitation au début du XX^e siècle: *Horologium cum suo aedificio et / signis omnibus et clatris, / C(aius) Blaeius C(ai) fil(ius) Voltinia Gratus, ex HS n(ummum) X(milibus) / et eo amplius ad id horologium adminis/trandum seru(u)m HS n(ummum) III(milium), d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit)*. « Cette horloge avec son bâtiment, toutes ses statues et ses grilles, Caius Blaeius Gratus, fils de Caius, de la tribu Voltinia, l'a offerte à ses frais pour un montant de dix mille sesterces et, en plus, pour s'occuper de cette horloge, un esclave de 4 000 sesterces ».

Dans le cadre de l'identification du type d'horloge, on est à coup sûr à Talloires en présence d'un système hydraulique⁶⁷, comportant un édifice qui accueille le

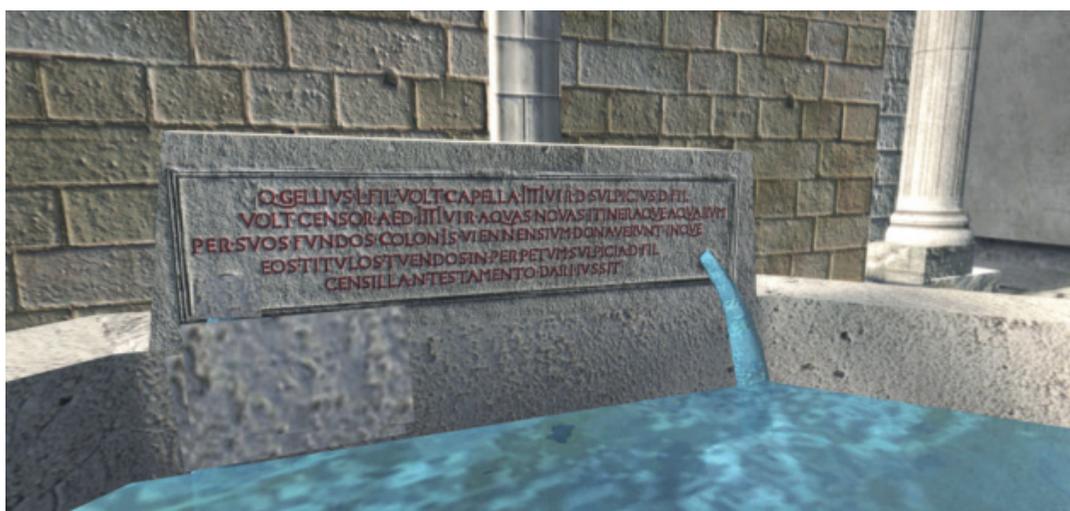


Fig. 6: Proposition de restitution de la fontaine, B. Helly, IHMTEK

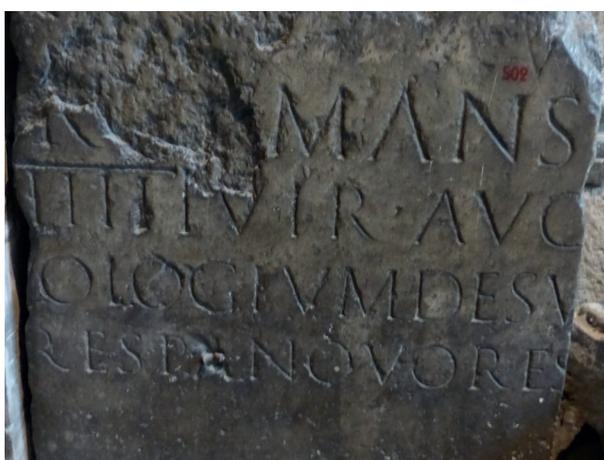


Fig. 7: Texte mentionnant l'horloge de Vienne (*CIL*, XII, 1893 = *ILN*, Vienne, 5, 1, 87). © C. Hoët-van Cauwenberghe

118

mécanisme, une grille qui clôt l'ensemble pour le protéger et un esclave pour l'entretenir car on sait que ces instruments sont sensibles et nécessitent des soins constants. On remarquera que l'on se trouve ici dans le contexte d'une libéralité faite par un particulier qui n'avance aucune fonction officielle pour justifier son geste.

En ce qui concerne l'horloge de la ville de Vienne, la réparation est au frais de la ville, qui se substitue au donateur initial ou à ces descendants, peut-être dans l'incapacité de remettre eux-mêmes en état le monument alors que cela a été le cas comme nous venons de le voir pour les fontaines. En Gaule Belgique, chez les Nerviens, à Bavay, la réparation de ce qui semble avoir été l'horloge¹⁸, détruite dans un incendie avec un autre élément architectural, a été prise en charge financièrement par un notable ayant effectué une carrière complète au service de la cité. En revanche, à Pouzzoles, l'horloge offerte par l'empereur, probablement Tibère¹⁹, a été réparée par la cité.

Comme pour les fontaines, c'est un notable qui s'investit dans ce type de construction publique emblématique et, ici, un ministre du culte impérial. Sur les 26 sévirs impériaux répertoriés par Bernard Rémy²⁰ pour l'ensemble de la cité, il fait partie des 19 hommes qui portaient le titre de *sevir augustalis* et des 8 dont l'inscription les situe à Vienne même. Le statut exact de Mansuetus nous échappe: on ne peut déterminer s'il était un riche affranchi ou un membre éminent de l'ordre équestre. Le don d'une horloge est très important pour rythmer la vie civique et religieuse.

Les horloges sont placées²¹, quand il est question de l'instrument central et public de la cité sur le forum, dans des lieux de culte, dans les théâtres, ou tout simplement dans la rue, dans une artère principale de la ville. Le lieu de la découverte de l'inscription ne peut être exactement défini car aucune matrice cadastrale ni terrier n'existe pour cette période. Selon Pierre Rostaing²², l'indication d'une propriété privée « chez Monsieur Lenfermier à Saint-Pierre » montre que l'emplacement de la découverte ne peut être qu'à l'extérieur de l'emprise assez bien connue de cette abbaye²³. Elle a été sans doute très vite réemployée dans la construction d'une nouvelle chapelle de l'abbaye²⁴. Selon les plans établis par R. Bony²⁵, les propriétés laïques se situaient à l'est de la rue Bozon, dans le quartier de Fuissin dépendant de la paroisse de Saint-Georges - Saint-Pierre, mais aussi au Nord entre l'abbaye et le ruisseau Saint-Marcel. C'est donc dans ces secteurs qu'il faut rechercher d'éventuelles traces de vestiges pouvant correspondre à l'implantation d'une horloge (fig. 10). Sous le Haut-Empire, le quartier est structuré par le rempart et par une importante rue localisée sous l'actuelle rue Boson. Seuls quelques vestiges mis au jour en 2015 à l'angle de la rue Allmer et de la rue Milleret pourraient correspondre



Fig. 8: Trou de scellement au plomb sur le dessus du bloc inscrit © B. Helly

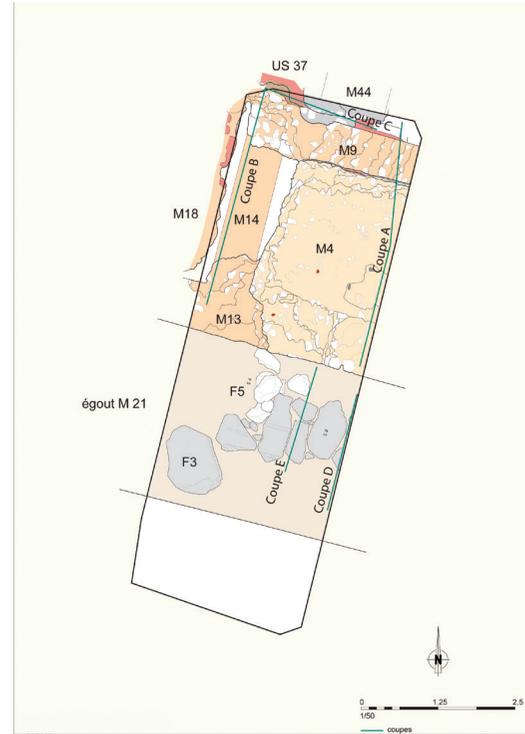


Fig. 9: Plan des vestiges de la fouille de la rue Allmer (Frascone 2015)

à l'emplacement initial de cette inscription²⁶. D. Frascone, le responsable de cette opération très limitée en surface, a interprété la présence d'un imposant massif de maçonnerie (3,80 m de large), situé en bordure de voie dallée, comme étant un élément du rempart de la ville, sans tenir compte de l'existence de vestiges de bassins. De plus, la présence d'une voie dallée au pied d'un rempart à la place d'un fossé paraît inusitée et le tracé proposé, avec une courtine en redans est curieuse: aucun tracé de remparts augustéens de l'occident romain connus²⁷ présente un tel aménagement. Enfin, la chronologie proposée pour la construction de ce massif de maçonnerie paraît un peu tardive pour correspondre à la construction du rempart dont une inscription (*ILN*, Vienne, V, 1, 47) et des éléments archéologiques tangibles permettent de dater cette construction de la période augustéenne, au plus tard de la période tibérienne²⁸.

Une autre hypothèse peut être proposée associant la présence dans ce secteur de l'inscription de l'horloge au massif de maçonnerie découvert rue A. Allmer. Il se pourrait que l'on soit en présence de la fondation de l'horloge mentionnée dans l'inscription. Que ce soit une horloge à cadran ou une horloge hydraulique, ces monuments nécessitent d'importantes fondations. La localisation en bordure de rue, peut-être même à un carrefour de voies si on restitue une voie nord sud qui correspondrait à l'actuelle rue Allmer (voie menant à un temple

localisé plus au nord), semble un emplacement logique pour une horloge publique. De plus la présence d'un bassin enduit de tuileaux reposant sur un épais radier, est compatible avec une horloge hydraulique. L'observation du pierre à pierre, fait apparaître au centre du massif principal une partie plus lisse entourée de mur qui peut être interprétée comme un négatif, peut-être d'une citerne (fig. 9).

Le bloc de l'inscription présente sur le dessus une série de cinq scellements en plomb espacés d'une vingtaine de centimètres, très proche du bord de la face inscrite (fig. 10). Cette disposition est surprenante et ne correspond pas à une fixation pour un autre bloc en pierre qui aurait été posé par-dessus, que ce soit une base de statue ou un élément architectural. L'hypothèse d'une grille peut être retenue, mais les scellements ne présentent pas de fer au centre du plomb. Il faut peut-être imaginer, avec réserve bien sûr, la présence d'un élément associé qui pourrait être par exemple une citerne en plomb.

L'emplacement en question, situé à côté de l'une des entrées principales (porte de la rue Bozon), serait concordant avec l'usage de cette horloge, élément de prestige civique, rythmant les activités.

Pour conclure sur ces réparations, il est tentant de les rapprocher et de les lier à un événement susceptible de provoquer la destruction partielle de fontaines ou d'une horloge hydraulique; il s'agit

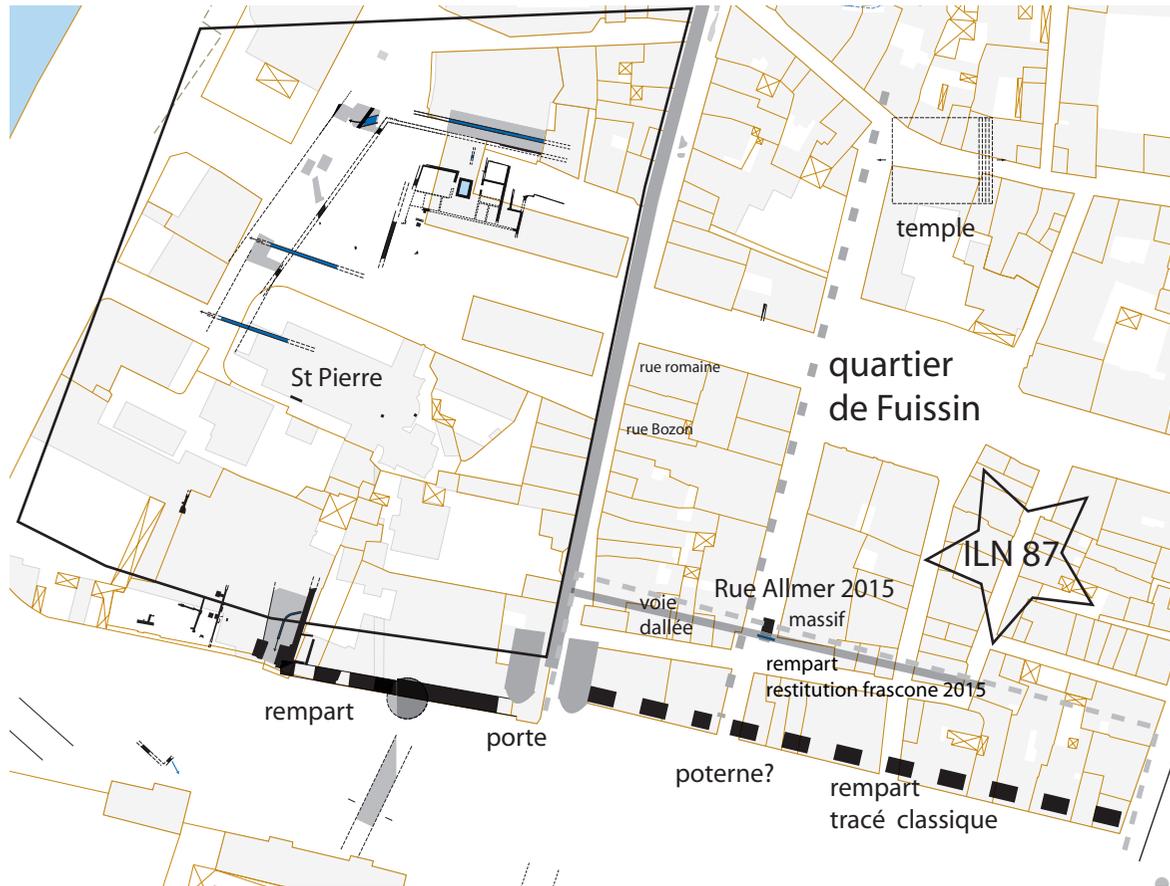


Fig. 10: Proposition de localisation de l'horloge. B. Helly

120

peut-être du tremblement de terre qui aurait frappé la ville sous Caligula et nécessité de nombreuses réparations sous son successeur.

LES FRÈRES COELII ET *DEA VIENNA*: DE L'ARGENT POUR LA PROTECTRICE DE LA CITÉ ET DES PISTES POUR LA TRAME URBAINE

UNE ÉVERGÉSIE EXTRAORDINAIRE POUR DES FRÈRES HORS NORMES

Une autre évergésie est bien connue à Vienne au 1^{er} siècle²⁹, celle des frères Coelii, qui en raison de leur admission au sein du conseil des décurions ont offert à la cité une statue en argent de *dea Vienna* pour une valeur de 200 000 sesterces, somme la plus élevée connue pour ce type de générosité. On a des représentations de cette divinité sur des médaillons lyonnais et elle est honorée à Rome par un Viennois³⁰. Ce n'est pas le seul point commun avec Rome: les frères Coelii, Niger et Canus, le Noir et le Blanc ont sans doute aussi en commun une gémellité³¹ qui n'est pas sans rappeler celle de

Rémus et Romulus et une vénérabilité liée à l'âge, 77 ans. Leur engagement pour la cité se traduit à Vienne par ce don exceptionnel rappelé sur deux bases jumelles et presque identiques érigées par leur affranchi Primus qui se prévaut du titre de sévir. Ce détail a aussi son importance: la *familia* est riche et si les patrons investissent dans la *dea Vienna*, l'affranchi bien nommé, Primus, doit, à n'en pas douter être en mesure de mettre de l'argent dans le culte impérial. (fig. 11a et b)

CIL, XII, 5864a et b (*ILS*, 6999a et b) = Rémy 1992, p. 217-218 n° 15-16 = Pelletier 2000 = *ILN*, Vienne, V, 1, 72; Dasen 2005, p. 264: *Sex(to) Coelio Volt(inia) Cano, / quaest(ori), / Primus libert(us), sevir, / hic et frater propter singularem et in / suos pietatem et inter se concordiam / quam in consortione iucundissima (sic) / annum LXXVII agunt ab ordine / decurionatu digni iudicati sunt / quam dexteritatem decurionum / munificentia remunerauerunt / posito simulacro Viennae argenteo / HS n(ummum) CC(milium).*

et

Sex(to) Coelio Volt(inia) Nigro, / quaest(ori), / Primus libert(us), sevir, / hic et frater propter singularem et in /

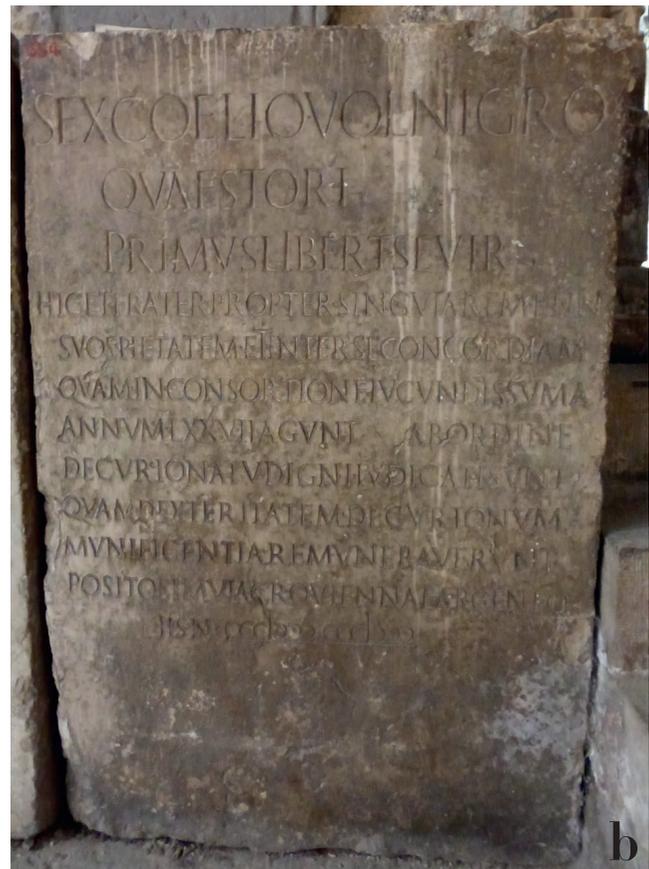
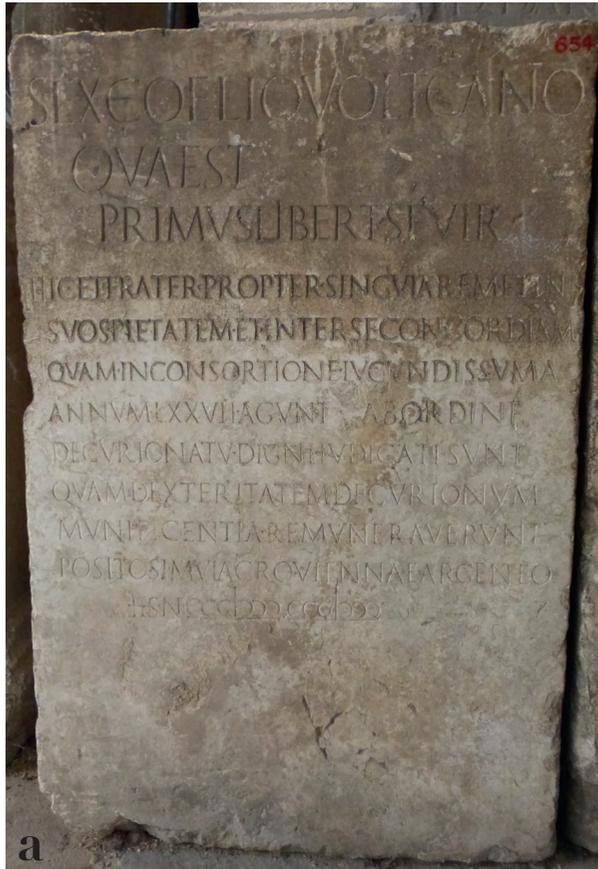


Fig. 11 a et b: Blocs inscrits des frères Coelii (ILN, Vienne, V, 1, 72). © C. Hoët-van Cauwenberghe

suos pietatem et inter se concordiam / quam in consortione iucundissima (sic) / annum LXXVII agunt ab ordine / decurionatu digni iudicati sunt / quam dexteritatem decurionum / munificentia remunerauerunt / posito simulacro Viennae argenteo / HS n(ummum) CC(milium).

« À Sextus Coelius Canus, de la tribu Voltinia, questeur, Primus son affranchi, sévir. Lui et son frère, en raison du caractère exceptionnel de leur affection envers les leurs et de l'entente mutuelle qu'ils manifestent dans une vie commune pleine d'agrément depuis soixante-dix-sept ans, ont été jugés dignes du décurionat par le sénat (de la cité). Ils ont répondu à ce procédé obligeant des décurions par leur générosité en élevant une statue en argent de *Vienna*, d'une valeur de deux cent mille sesterces ».

NB. « Canus » est remplacé par « Niger » dans la seconde inscription.

Ce dossier a fait naître des débats sur les fonctions municipales. Pour Jacques Gascou³², les frères après avoir été questeurs, ont été admis dans l'*ordo* à la suite d'un vote car ce passage n'aurait pas été automatique. C'est également l'opinion de Bernard Rémy et Noëlle Géroudet³³. André Pelletier³⁴ pensait

que les frères avaient d'abord été questeurs, jeunes, avant d'être intégrés assez tardivement dans la curie locale, d'où la nécessité du vote. Pour Laurent Lamoine³⁵, c'est tout le contraire, la procédure aurait été classique : les frères ont été admis dans le conseil des décurions, d'où le vote, avant qu'on leur confie les finances de la cité et qu'ils soient en capacité de montrer leur munificence. L'idée a le mérite de simplifier les choses. Mais, si l'on considère l'ordre des fonctions dans cette inscription du 1^{er} siècle, on sait que prévaut l'ordre direct : les frères auraient d'abord été questeurs, probablement ensemble³⁶, ce qui souligne encore le caractère tout à fait hors normes de cette situation, avant d'être admis dans l'*ordo*. La règle générale ne pouvait pas s'appliquer dans leur cas. En effet, plusieurs arguments peuvent être avancés pour considérer cette admission comme devant faire l'objet d'un vote : leur entrée ensemble alors qu'il n'y avait peut-être pas suffisamment de places vacantes, c'est sans doute l'argument le moins probable, et deux autres points. Le premier, repose sur l'âge des anciens magistrats, « 77 ans » est peut-être ce qui induit le vote, d'où la mention dans l'inscription : comme le souligne F. Jacques³⁷, les

textes juridiques indiquent 55 ans comme la limite pour contraindre quelqu'un à entrer dans l'ordre contre sa volonté, et à partir de 70 ans, les volontaires, s'ils sont dispensés de charges, doivent accepter les honneurs. Ces deux paliers impliquent peut-être l'âge à partir duquel il faut précisément un vote... Le second point qui a pu être un obstacle à l'intégration automatique est contenu dans la phrase *ab ordine decurionatu digni iudicati sunt*. Il y a la question de la dignité: les critères d'honorabilité n'étaient peut-être pas remplis. Leur fortune était peut-être relativement récente et surtout moins liée à la terre qu'au commerce. En conséquence, l'appel à leur générosité n'aurait pas forcément été privilégié en temps normal, mais en des circonstances exceptionnelles, cela aurait constitué un recours particulier. Sans que l'on ait affaire à des personnages de classe sociale inférieure, on peut malgré tout songer au récit de Trimalcion de fortune commerciale dans le roman de Pétrone, *Le Satiricon*, qui est écrit à l'époque néronienne. En tout cas, il semble que la questure et le décurionat des Coelii aient été consécutifs avec pour motif principal l'évergétisme. La mise en page de l'inscription et la taille des lettres mettent clairement en avant la fonction de questeur. Il est évident qu'ils ont donné satisfaction dans leur gestion des finances publiques. Laurent Lamoine³⁸ avance leur expertise en matière économique, ce qui est effectivement tout à fait envisageable.

Yves de Kisch et François Jacques soulignent³⁹ la possibilité d'un recours à leur générosité pour les raisons de difficultés financières de la cité et l'absence d'héritiers directs. Cette idée semble intéressante à considérer dans le cadre de ce dossier. En effet, au cours du I^{er} siècle, Vienne a sans doute connu au moins deux périodes plus difficiles: celle qui a entraîné d'importantes destructions, peut-être liées à un séisme, avec des incendies, et la guerre civile de 68-69, au cours de laquelle la rivalité avec Lyon a été marquée par une ponction financière conséquente pour la cité qui lui permet d'échapper au pillage mais atteint son prestige⁴⁰. On est donc dans la perspective d'un contexte où Vienne retrouve une belle prospérité, qui serait à mettre en parallèle avec la richesse de ces deux frères, qui ont fait fortune. En même temps, leur don à *dea Vienna* dénote une forte symbiose entre leur richesse et leur cité. Si l'on additionne tous ces paramètres, on peut considérer que leur action gémellaire est en phase avec une garantie de prospérité, mais on peut également y voir un symbole fondateur: la cité a engagé un nouvel élan et *dea Vienna* en est la garante. De ce fait, dans l'histoire de Vienne, on peut trouver la piste de refondation symbolique de la cité: la reconstruction après un cataclysme et un changement de statut. Or, l'octroi du *ius Italicum* pourrait être avancé ici comme un élément fondateur, rapprochant Vienne

de Rome, puisque par là, le territoire de la cité est assimilé à celui de Rome, d'où l'action attendue et très symbolique des jumeaux Coelii à l'instar de Romulus et Rémus. Ce droit a été accordé à une date que l'on ignore (avant Élagabal puisque c'est le juriste Paul qui l'indique⁴¹), mais qui pourrait précisément être intervenu pour permettre à la cité de répondre à des difficultés financières par cet allègement fiscal. De ce fait le règne de Caligula, marqué le probable séisme accompagné par les incendies, ou de Vespasien, après la guerre civile, pourraient tout à fait répondre à ces critères. On s'explique mieux le choix des jumeaux, intégrés tardivement dans l'*ordo* et à qui l'on confie la gestion des finances. On comprend aussi mieux pourquoi, si l'on se trouve dans de grandes difficultés de la cité et l'espoir d'une prospérité retrouvée qu'elle ait fait appel à des frères aussi âgés. Une partie du conseil municipal avait peut-être été touchée par des décès prématurés (cataclysme ou guerre civile). Leur honorabilité repose sur la *pietas in suo* et leur esprit de concorde: ces vertus répondent aux canons en vigueur mais compensent peut-être des défauts comme leur ancrage dans le négoce et les rivalités qui existaient entre les notables. Laurent Lamoine explore et privilégie des épisodes de la guerre civile 68-69 puis sous les Flaviens⁴². Tout en restant prudent, le faisceau d'indices semble plutôt correspondre au règne de Caligula et à la reconstruction effective sous Claude (usage du « choin » pour l'inscription).

En tout cas, tout le monde s'est accordé pour reconnaître l'exceptionnelle importance de la somme investie dans la statue de *dea Vienna*, qui remporte avec les 200 000 sesterces le premier rang en matière de telle munificence dans tout l'Empire⁴³. Le fait que la statue soit en argent est à souligner: cela dénote la splendeur de celle-ci. Les mines de plomb argentifère situées dans et à proximité de la ville ont joué un rôle déterminant dans l'approvisionnement florissant de ces matériaux à Vienne: les études récentes montrent l'importance de la plomberie dans la ville⁴⁴. Les frères Coelii avaient peut-être des intérêts dans cette activité.

DEA VIENNA ET VIENNE

Ces deux inscriptions de dimensions respectables (104 x 68,5 x 59,5 cm) ont été, selon la chronologie et les précisions données par A. Allmer, découvertes à Vienne pour la première en décembre 1882, et pour la seconde quelque temps après en janvier 1883 « au-dessous du chemin de Beaumur, près de l'angle sud-est de la rue neuve de la Gare et de la route Saint-Marcel »⁴⁵. Il faut pour restituer le contexte archéologique de ces découvertes, examiner toutes les données du secteur et prendre en compte l'ensemble de l'ilôt urbain concerné, qui est délimité

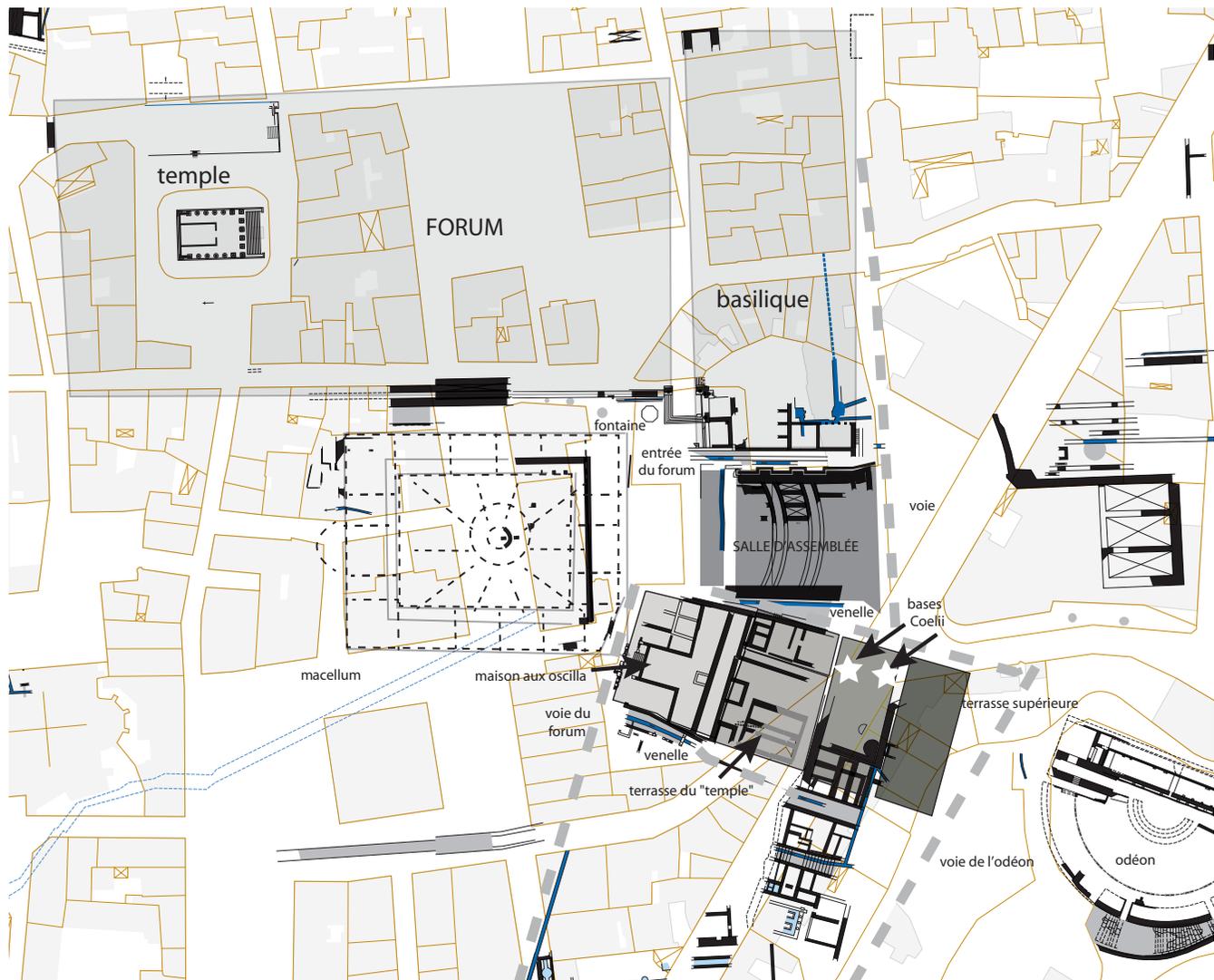


Fig. 12: Localisation des inscriptions des frères Coelii dans le contexte archéologique, B. Helly

au nord par une venelle, à l'ouest par la grande voie du forum, au sud par une rue mise au jour en 1881 et en 1972 (fig. 12). À l'est, la limite de l'îlot est plus difficile à identifier, la voie de l'odéon, semble bien correspondre à la limite orientale, car situé à 70 m environ de la voie du forum, ce qui correspond à une longueur d'*insula*. La largeur de 35 m est elle aussi classique. Sa caractéristique est son adaptation au terrain à l'important dénivelé: il a fallu donc compenser cette nette différence par l'aménagement de quatre terrasses:

la terrasse dite de la « maison aux *oscilla* », connue sous le nom de « temple de Cybèle », identification qu'il faut maintenant abandonner⁴⁶. Cette *domus*, plus large que profonde, présentait un péristyle orné d'un nymphée richement décoré mis au jour par T.-C. Delorme, inclus dans la terrasse supérieure.

Ce dernier est obturé dans un deuxième temps par un mur et par l'agrandissement de la terrasse supérieure. Recouvert d'une voûte, son imbrication dans la terrasse supérieure atteste de la continuation de la propriété.

la terrasse dite du « temple », espace qui a été maintes fois fouillé. N. Chorier identifie une plate-forme supportant le temple de Mars et de la Victoire ou de Castor et de Pollux, hypothèse reprise par P. Schneyder⁴⁷. N. Chorier note la présence d'un sol de grandes dalles et de rigoles sans doute positionnées à l'aplomb des toitures en appentis des portiques, de fragments de colonne et d'une tête de déesse. C'est de cette plate-forme qu'ont été extraits de nombreux bas-reliefs, notamment celui de deux femmes, maintenant identifiées à Vénus et à Rhéa-Silvia (*NEsp* n° 123).

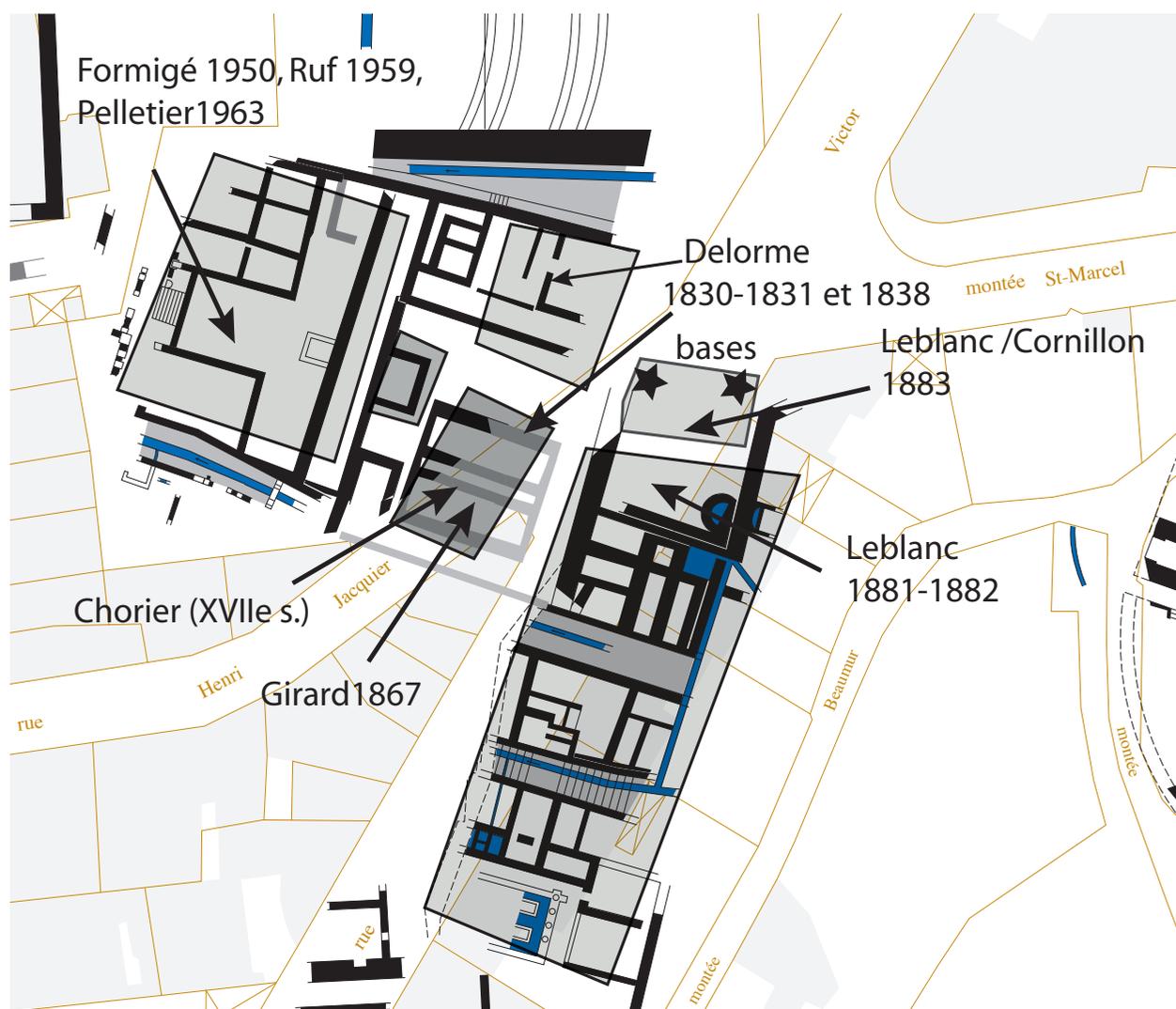


Fig. 13: Localisation des différentes découvertes archéologiques du secteur du « Jardin de Cybèle », B. Helly

la terrasse « aux inscriptions » comportant un mur de terrasse orné de peintures qui soutenait une autre terrasse fouillée par J.-T. Leblanc en 1881-1882, qui dresse un plan assez précis des vestiges (fig. 13). L'espace délimité par deux murs de terrasses est étroit (15 m). Au nord, la limite ne peut que correspondre à la venelle séparant cet îlot de la salle d'assemblée, ce qui autorise à restituer une surface de 15 m x 20 m, soit 300 m². Le fond de cet espace présente un massif maçonné juxtaposé à un bassin demi-circulaire.

la terrasse supérieure n'est attestée que par quelques vestiges fouillés par Leblanc et il est difficile d'en déterminer la fonction. Tout au plus, on peut constater la présence d'aménagements hydrauliques.

Les inscriptions des frères Coelii proviendraient de la troisième terrasse, baptisée « terrasse aux inscriptions ». Un consensus semblait maintenant établi pour associer le lieu de leur découverte à une

maison urbaine, propriété des deux frères ou de leur affranchi⁴⁸. Toutefois, le caractère public de l'îlot est attesté par les découvertes du soubassement d'un temple faites par Thomas-Claude Delorme⁴⁹ sur la terrasse juste inférieure, et par la présence de statues, d'une dédicace à un empereur (*ILN* Vienne, V, 1, 46), d'un imposant bas-relief mythologique et d'autres éléments⁵⁰ dont la présence dans un habitat apparaît curieuse. En fait, comme le souligne L. Lamoine⁵¹, le contenu des inscriptions révèle un hommage destiné au public. La présence de deux inscriptions avec les statues qui les couronnaient revêt plutôt un caractère public. On peut supposer qu'elles devaient être positionnées le long des deux murs latéraux, de part et d'autres du massif disposé au fond de la salle (fig. 13). Il est malheureusement impossible de restituer la partie nord de cette salle, mais on est certain que son accès était au nord, car il se situe dans l'axe d'une importante rue qui longeait à l'est la basilique et l'arrière de la salle d'assemblée.



Fig. 14.: Relief de Mars et Rhéa Silvia, *NEsp* n° 123

Il reste la question de l'emplacement de la statue de la *dea Vienna* en argent mentionnée dans ces inscriptions. Un objet de cette importance et de ce prix devait être disposé en un lieu privilégié. A. Allmer imaginait dès 1883 qu'elle ornait la curie, ce qui paraît logique si on considère que c'est parce qu'ils accèdent au décursionat que les frères font ce don. On peut aussi envisager aussi qu'elle était disposée dans le temple dédié au culte municipal de Vienne divinisée localisée (c'est le temple) à Pipet. En outre, on envisage de voir la statue disposée sur le socle de cette salle où ont été retrouvées les deux bases, ou encore dans l'édifice qui occupait la terrasse inférieure.

Concernant la terrasse dite du « temple », l'analyse des données fournies par les différents découvreurs, qui ne peut être détaillée ici, permet de restituer une vaste salle cernée d'un portique, présentant en façade une colonnade. T.-C. Delorme décrit un intérieur composé de niches, disposition qui ne

correspond pas à un aménagement de temple mais que l'on trouve dans des salles de type bibliothèque (temple de Diane à Nîmes) ou salle de réunion (*curies*)⁵². Les nombreux éléments architecturaux découverts lors des différentes fouilles montrent une indéniable qualité architecturale: chapiteaux corinthiens, colonnes cannelées blanches en marbre, en brèche violette, colonnes en marbre de Libye, chapiteaux avec tête de Cybèle et de Saturne. Mais l'élément crucial qui permet de proposer une identification du bâtiment est la découverte en ces lieux du bas-relief en marbre à scène mythologique, avec une représentation de Mars et de Rhéa Silvia, symbolisant la naissance de Romulus et de Rémus. En effet, le fragment principal retrouvé, de dimensions imposantes (H. 230 cm x L. 175 cm), présente deux personnages féminins disposés l'un au-dessus de l'autre, le personnage du registre supérieur est couvert d'un drapé laissant entrevoir les formes du corps, une main reposant sur un figuier, l'autre main retenant l'étoffe; le deuxième personnage, dénudé jusqu'à la ceinture, est assis sur un siège. Elle tient de sa main droite un pan de l'étoffe qui remonte par-dessus la tête (*NEsp* n° 123) (fig. 14). Cette représentation mythologique de la naissance divine de Rome est relativement rare et connue essentiellement par des représentations sur des sarcophages comme l'a souligné Alexandra Dardenay (fig. 15)⁵³. La présence d'un bas-relief d'une telle ampleur et d'une telle qualité n'a pas sa place dans une simple *domus*, mais plutôt dans un bâtiment officiel qui pourrait être la curie. Cette hypothèse se heurte pourtant à une objection majeure: aucune curie n'a été identifiée sans liaison directe avec le forum, et en ce cas précis, la salle d'assemblée sépare nettement le forum de l'îlot dans lequel est inscrite cette salle qui pourtant répond à tous les critères d'une curie⁵⁴. Une autre hypothèse peut être proposée du fait de la proximité immédiate de la salle d'assemblée: on pourrait être en présence d'une salle de réunion propre aux magistrats municipaux de fonctions inférieures, questeurs et édiles et leur personnel. On a vu que l'ensemble de l'îlot fait de quatre terrasses est sans doute public, que la richesse des lieux n'a rien à envier aux plus prestigieux monuments de la ville. Cette volonté des Viennois de célébrer Rome et d'affirmer leur appartenance à la romanité authentique est soulignée par Bernard Rémy⁵⁵ et pourrait être mise en relation directe avec l'octroi du *ius italicum*. En outre, si l'on rapproche cela des Coelii, de leur gémellité, là aussi, on trouve les références à la fondation de Rome. Est-ce un hasard? L'octroi de ce statut pourrait fort bien correspondre à l'influence de Valerius Asiaticus qui aurait pu jouer un rôle déterminant auprès de Caligula pour l'obtention de cette faveur, dont l'utilité aurait pu trouver sa justification comme une aide à la reconstruction qui



Fig. 15: Représentation sur un sarcophage de Mars et Rhéa Silvia, Rome, Palazzo Mattei.

© https://fr.wikipedia.org/wiki/Sarcophage_de_Mars_et_Rh%C3%A9a_Silvia#/media/Fichier:Sarcophage_di_marte_e_rea_silvia,_225-230_dc_ca._01.jpg

126

a ensuite lieu de façon effective sous son règne et celui de Claude et divers embellissements ensuite.

Les deux bases proviennent bel et bien d'un édifice public qui réunirait salle de réunion des magistrats de fonctions inférieures, salle de banquet, bureaux administratifs (*tabularium* par exemple), et peut-être lieux d'hébergement, à la manière des prytanées. À proximité de la salle d'assemblée et du forum, cet édifice est situé au cœur de la cité, centre du pouvoir politique religieux et administratif. Les personnages honorés autorisés à joindre la curie, ont sans aucun doute été remerciés pour leur dévouement et pour la qualité de leurs activités de gestion, sans doute financières.

Enfin, quelques remarques sur l'usage administratif des lieux et le travail des magistrats, édiles et questeurs, nous conduisent à donner quelques précisions sur le matériel découvert dans la terrasse inférieure de la « maison aux *oscilla* ».

En effet, des éléments de poids et mesures ont été trouvés en 1959 dans cette dernière: le fléau d'une balance, d'un poids de 1,610 kg en bronze, portant l'inscription EXAC(tum) AD (*pondera in aede*) CASTOR(is), « poids conforme à ceux qui se trouvent dans le temple de Castor », avec quatre mesures en godets s'emboîtant (fig. 16). Cette inscription renvoie au lieu de l'opération de contrôle des poids et mesures à Rome, au temple des Dioscures, et plusieurs inscriptions similaires ont été rassemblées par Clara Berrendonner⁵⁶. Elle note qu'une mise à jour des poids et mesure est possible lors de changement de statut de la communauté en question. En tout cas, la présence de ces objets permet d'avancer que cette salle est probablement un bureau des poids et mesure officiel.

Le second point sur lequel nous voulons attirer l'attention est la découverte dans l'égout central du « temple de Cybèle » d'une pierre gravée sur ses deux



Fig. 16: Poids de 1,610 kg en bronze, portant l'inscription EXAC(tum) AD (*pondera in aede*) CASTOR(is). © A. Pelletier

faces de motifs géométriques identifiés comme étant de possibles jeux de plateaux⁵⁷, mais nous proposons de suivre une autre piste en s'appuyant sur les tables de moulages d'*Augusta Raurica*⁵⁸. Mais la fonction des « tirages positifs » issus de ces plaques pose question. En fait on est frappé par la ressemblance de la gravure de Vienne avec le plan du marché de Pouzzoles et le contexte de la découverte viennoise, car ce plan est très vraisemblablement celui du *macellum* de la ville (fig. 17 et 18). Cette pierre devait servir à réaliser des « tirages » en cire, voire en plomb, car des plaques de plomb ont été trouvées au même endroit, permettant aux gestionnaires du marché de noter et d'actualiser facilement les noms des commerçants occupant telle ou telle boutique. Ce marché a peut-être été localisé par nos soins⁵⁹. Il s'agit d'un vaste bâtiment de plan rectangulaire situé juste au sud du forum, caractérisé par des murs de fortes épaisseurs correspondant sans doute à un cryptoportique, avec une maçonnerie circulaire en position centrale qui pourrait bien correspondre à la *tholos* du marché (fig. 12)⁶⁰. Le calage du plan de la pierre sur les vestiges se superposant parfaitement bien, on peut penser qu'elle représente le *macellum* de Vienne.

L'EMBELLISSEMENT DE VIENNE: DU BRONZE DORÉ AU SOMMET DE LA VILLE

Vienne est une ville qui a connu une prospérité tout à fait remarquable au cours de la période romaine, le nombre de chevaliers qui y sont connus,

les puissants personnages devenus sénateurs à Rome, à commencer par Valérius Asiaticus, en sont les témoins. On enregistre, à partir de l'époque claudienne, les traces évidentes de développement urbain et des indications d'embellissements effectués par les notables. Parmi ces témoignages particulièrement remarquables, nous retiendrons cette inscription d'une flaminique, dont le nom a disparu, prêtresse liée au culte d'une impératrice, éminente notable viennoise qui a été d'une grande générosité. Le bloc de l'inscription, large de 2,62 m sur 1,53 m de haut, toutefois incomplet, en particulier dans sa partie supérieure, nous prive de l'identification non seulement de la bienfaitrice, mais aussi de la nature du monument concerné, sans doute un temple ou une chapelle (fig. 19). Ce bloc inscrit découvert sur la colline du Pipet doit être mis en relation, comme on va le voir, avec l'ensemble culturel qui surplombe toute la ville.

CIRCONSTANCE DE LA DÉCOUVERTE: UNE INSCRIPTION PROVENANT DE PIPET

Cette inscription est mentionnée pour la première fois au XVI^e siècle par Aymar du Rivail⁶¹ (1498-1558) dans son ouvrage sur l'histoire régionale traduit en 1852 par Antonin Macé. Selon lui, elle aurait été transportée de la colline de Pipet pour la construction d'une porte du mur d'enceinte du cloître de Saint-Maurice. Nicolas Chorier⁶², en 1658, n'en donne pas précisément la provenance mais note qu'elle était visible sur la porte d'Avignon. Deux siècles plus tard, elle est encore visible⁶³. On aurait pu penser que le déplacement de ce bloc et



Fig. 17: Pierre gravée sur ses deux faces de motifs géométriques: pierre de moulage. © A. Pelletier

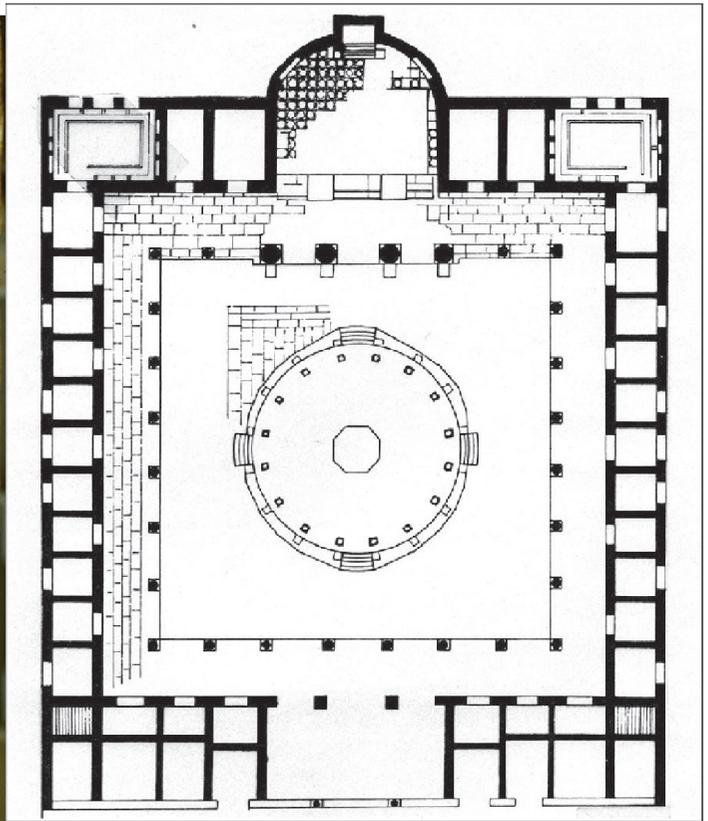


Fig. 18: Plan du *macellum* de Pouzzoles. © De Ruyt 1983

D · D · F L A M I N I C A · V I E N N A E
 T E G V L A S A E N E A S A V R A T A S
 C V M · C A R P V S C V L I S · E T
 V E S T I T V R I S B A S I V M · E T · S I G N A
 C A S T O R I S · E T · P O L L V C I S · C V M E Q V I S
 E T · S I G N A H E R C V L I S · E T · M E R C V R I
 D S D

Fig. 19: Blocs inscrits d'une flaminique non identifiée, relevé de Leblanc, 1879 (*CIL*, XII, 1904 (*ILS*, 3400); *ILN* Vienne, I, 88)

sa récupération date de la destruction du château de Pipet ordonnée en 1626 et réalisée un peu plus tard en 1633, mais la mention d'Aymar Du Rivail étant antérieure, il faut envisager une récupération plus ancienne, sans doute à peine antérieure à cette mention, puisque la provenance est rapportée par plusieurs citoyens selon Aymar Du Rivail. Il faut donc rattacher cette récupération à la construction du mur d'enceinte du « district du cloître » et des portes qui enjambaient la rue Boson et la rue de Bourgogne, la porte Caramentran (ou porte de la Bobe) et la porte Reminescere ou porte Murianna au sud. Ces portes sont construites manifestement avec des remplois antiques comme l'indique la présence dans la porte nord d'une tête sculptée d'époque romaine désignée sous le nom de Bobe (80 cm de haut) représentant peut-être Septime Sévère (*NEsp* 149) et celles d'autres bas-reliefs antiques visibles sur une gravure du XVII^e siècle représentant la face sud de la porte Reminescere correspondant à la porte d'Avignon mentionnée par Nicolas Chorier. La construction de ce mur d'enceinte date probablement de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle alors que le chapitre de Vienne est justement propriétaire de la forteresse de Pipet. Un sondage⁶⁴ réalisé en 2014 place Saint-Maurice a permis de retrouver le mur de cette enceinte qui ne peut être antérieur au XV^e siècle. Il est possible que Du Rivail ait vu cette inscription en place sur un des piédroits de la porte nord, dite de Bobe encore en place en 1860. Elle aurait intégré le musée après démolition totale de la porte dans le courant du XIX^e siècle.

**INSCRIPTION D'UNE GÉNÉREUSE FLAMINIQUE:
UN DON DORÉ**

Voici le texte gravé sur cette plaque de calcaire, remployée à la période tardive :

CIL, XII, 1904 (*ILS*, 3400); *ILN* Vienne, I, 88: [...] *d(ecreto) d(ecurionum) flaminica Viennae / tegulas aeneas auratas / cum carpusculis et / uestituris basium et signa / Castoris et Pollucis cum equis / et signa Herculis et Mercuri / d(e) s(uo) d(edit)*.

« ... par décret des décurions, flaminique de Vienne, a offert à ses frais, les tuiles en bronze doré, avec les antéfixes et les ornements sculptés des bases, les statues de Castor et Pollux, avec leurs chevaux, et celles d'Hercule et de Mercure » (trad. F. Bertrand). (fig. 19)

Si Bernard Rémy et Noëlle Géroudet⁶⁵ se refusent à dater cette inscription, François Bertrand (*ILN* 88, p. 164) l'attribue à la fin du I^{er} siècle ou au début du II^e siècle pour des raisons religieuses liées à l'expansion du culte impérial dans la Province. Cette flaminique fait partie des huit ou neuf prêtresses attachées au culte des impératrices connues dans la cité de Vienne⁶⁶.

L'inscription entre dans un détail relatif puisqu'habituellement on trouve une formule assez générale pour englober tous les ornements offerts. Or ici, c'est la précision qui nous intéresse. La mention des tuiles de bronze doré est rarissime et constitue un *unicum* en Gaule Narbonnaise, même si, nous allons le voir cette pratique édilitaire, qui prend Rome pour modèle, est assez peu usitée.

En effet, les monuments antiques les plus prestigieux pouvaient recevoir une couverture réalisée dans un matériau plus noble que la terre cuite: le bronze doré ou l'argent⁶⁷. On a également trace de couvertures en plomb. Pour ce qui concerne l'inscription viennoise, la richesse de la cité et ses liens étroits avec Rome expliquent que l'on ait eu recours à un usage rare mais attesté à Rome sur le Capitole. En effet, on sait que le bronze doré était le signe d'un investissement exceptionnel. Destiné aux réalisations liées aux dieux et corollairement aux princes, le bronze a été utilisé à Rome et dans l'Empire pour fabriquer des statues, des autels, graver des textes officiels majeurs, mais il apparaît également en architecture⁶⁸.

Le phénomène prit une telle ampleur à Rome au fil du temps que dans la ville devenue chrétienne, à la période de la Renaissance, on songea à réutiliser les « bronzes qui ne servent à rien » comme le souligne Emmanuel Lamouche⁶⁹. Et l'on en fit un usage autre mais pas si différent puisque l'on se mit à confectionner des statues et des pièces d'architecture à la gloire de l'Église. Le geste le plus célèbre mais qui, en réalité, reflète une pratique assez banale, est celui du pape Urbain VIII qui fit arracher les éléments de bronze du Panthéon (statues, ornements divers, portes...) pour servir Dieu⁷⁰. La Fabrique de Saint-Pierre gérait le recyclage des tuiles antiques et l'on a conservé les comptes qui s'y rapportent.

Parmi ces tuiles recyclées, il y a tout particulièrement celles en bronze doré du temple de Jupiter Capitolin qui avaient été réutilisées dans la basilique Saint-Pierre, antérieure à celle actuelle, et servirent de couverture à la réalisation lancée en 1604 de la nouvelle basilique. En tout, 34 tonnes de tuiles romaines furent ainsi remployées. Nous avons la confirmation de l'aspect doré du Capitole évoqué par Virgile dans l'*Enéide* (8, 347), par Sénèque (*Contr.* 1, 6, 4 et 2, 1, 1), ou Horace, *Odes*, 42-3, qui décrit le temple étincelant (*fulgens*) au milieu du paysage, ou encore par Pline l'Ancien (*HN*, 33, 18, 47), qui indique bien que cet effet est dû aux tuiles de bronze doré. Le Capitole a été le premier monument de Rome pourvu de cette parure brillante, et Pline précise aussi le cas *in priuatis domibus*. Parmi les autres monuments célèbres de Rome, la basilique construite sur le forum de Trajan brille également par ses ornements raffinés et son toit de tuile de bronze doré comme



Fig. 20: Exemples de tuile en écaille de bronze doré: a. l'un en ogive attesté dans l'agglomération de Naintré « Vieux-Poitiers », hameau des Berthons, qui comportait des trous de fixation (<http://vieuxpoitiers.free.fr/html/berthons>)



Fig. 21: Tuiles en écaille à Eysses-*Excisum* dans le Lot-et-Garonne, une petite et une plus grande (fouilles sous la direction d'Alain Bouet, 2012-2016) d'après le site <https://www.amisdegajac.com/archeologie-gallo-romain.php>

130

l'indique Pausanias qui cite une série de réalisations extraordinaires en bronze: « ainsi que l'agora des Romains (il parle du forum de Trajan), monument remarquable à tous égards pour sa décoration, mais en particulier pour son toit de bronze »⁷¹. Ce que nous venons d'évoquer à propos du recyclage aisé du bronze, explique qu'il est logiquement assez rare de trouver des objets en bronze, et encore davantage des tuiles sans valeur esthétique qui pourrait être un obstacle à leur emploi.

En conséquence, et comme cela a été souligné par Pierre Gros, l'introduction des ornements dorés en architecture à Rome coïncide avec l'éclat du règne d'Auguste et précisément de sa politique apollinienne et de son siècle d'or. Auguste avait intelligemment anticipé les critiques d'orgueil qui auraient pu lui être formulées, puisqu'il faut voir cela comme « une sublimation des richesses humaines, dont les dieux ne sauraient s'offusquer, puisqu'ils en sont les bénéficiaires »⁷².

L'archéologie nous a fourni quelques exemples de cette pratique en Gaule. Alain Ferdière et Étienne Jaffrot⁷³ ont repéré deux exemples de tuile en écaille

de bronze doré: l'un en ogive attesté dans l'agglomération de Naintré « Vieux-Poitiers », hameau des Berthons, qui comportait des trous de fixation, et un autre à Eysses-*Excisum* dans le Lot-et-Garonne (fig. 20 et 21). Dans le premier cas, la découverte a été faite dans un *fanum* construit à l'époque julio-claudienne dans le *uicus* de *Briua* dans la cité des Pictons⁷⁴. Le caractère religieux du monument ne fait aucun doute, même si la divinité honorée n'a pas été identifiée. Pour les quatre autres exemplaires, de forme arrondie, ils proviennent également d'un sanctuaire: celui du *uicus Excisum*, où les fouilles ont été menées sous la direction d'Alain Bouet entre 2012 et 2016⁷⁵. Les fragments d'une dédicace au dieu Mars ont été découverts, laissant à penser qu'il s'agit d'une des divinités vénérées à cet endroit, et les tuiles ainsi qu'une corniche et une lettre de bronze doré ont été trouvés dans les restes de la basilique construite au II^e siècle, bâtiment au luxe avéré avec sa parure de marbres importés.

La mention du don d'antéfixes dans l'inscription de Vienne est également exceptionnelle: une inscription de Dalmatie mentionne aussi des

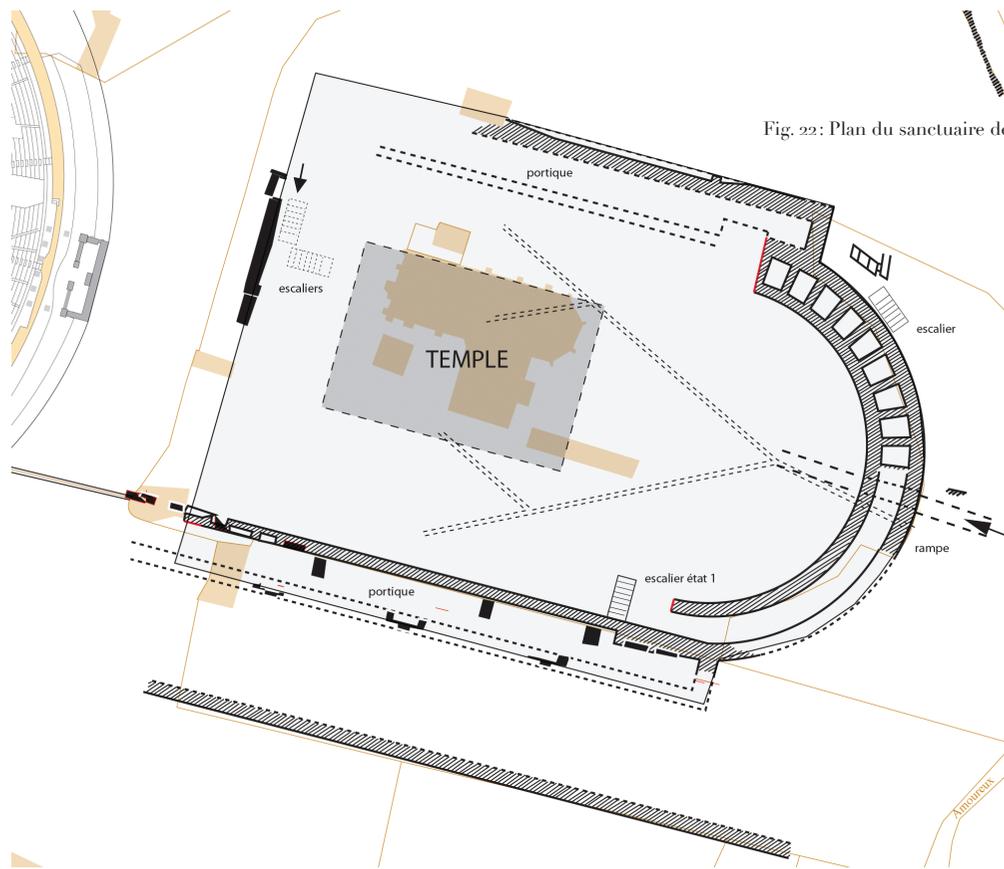


Fig. 22: Plan du sanctuaire de Pipet, B. Helly

*carpuscula*⁷⁶. Il s'agit probablement de *tegulae* et d'*imbres* puisqu'il y a des couvre-joints et que selon la surface du toit sans soute équivalente à celui du temple d'Auguste et de Livie, on aurait ainsi près de 4 000 tuiles.

Les ornements sculptés des bases constituent aussi une particularité de description, il est certain qu'on avait là des éléments coûteux et raffinés, qui justifieraient de les détailler. La présence de statues des Dioscures, Castor et Pollux, jumeaux qui sont représentés chevauchant sur les monnaies et surmontés chacun d'une étoile étincelante, contribue aussi à l'éclat de la générosité. En même temps, ils sont les symboles d'une romanité revendiquée.

UNE AMÉLIORATION QUI S'INSCRIT DANS L'ENSEMBLE MONUMENTAL DE PIPET

Il apparaît donc en parallèle de ce qui a été vécu à Rome face à l'ornementation en or, ou en bronze doré dans la ville, une volonté de marquer les esprits par un don envers les dieux lié à la célébration de la richesse et de la plénitude de l'âge d'or après la vicissitude des guerres civiles. On peut envisager aussi à Vienne que ce don soit à mettre en relation, après l'élévation de la cité au rang de colonie honoraire, l'octroi du *ius Italicum* et la réparation

des dégâts que nous avons décrits, d'un retour à la prospérité par une munificence proclamée envers les dieux. On peut dater ces travaux de la période flavienne ou du début de l'époque antonine. Un point de comparaison, un modèle, peut avoir été à Rome la reconstruction du Capitole détruit pendant la guerre civile ou encore la réfection du temple de Vesta. On ne peut pas négliger non plus la reconstruction du Panthéon (Trajan-Hadrien) ou de la basilique du forum de Trajan à l'aide de ces tuiles de bronze doré.

Cette donation de tuiles en bronze, d'antéfixes et de statues se rapporte à un sanctuaire aménagé sur la colline de Pipet. Or, la colline de Pipet est un des points culminants de la ville de Vienne, avec la colline Sainte-Blandine, légèrement plus haute, mais en retrait à l'ouest et donc moins visible. Dès l'Antiquité tardive, Saint Avit, qui fut évêque de Vienne en 490, relatant les « nombreux incendies, les incessants tremblements de terre, des grondements nocturnes », précise que « l'édifice public que l'élévation démesurée de son toit portait au point culminant de la cité, commença, dès le crépuscule, à s'embraser de flammes effrayantes »⁷⁷. La précision donnée par Avit « au point culminant de la cité » autorise à associer Pipet à cette *aedes publica* sommitale. On peut supposer aussi que cet édifice public correspondrait à un temple du Haut-Empire

car il ne peut être envisagé de restituer un autre type de monument sur cette plate-forme artificielle formée par de puissants murs de soutènement romains, construits sur une éminence rocheuse (fig. 22).

Dès le XVI^e siècle, les érudits ont longuement débattu de la dénomination du lieu et de sa fonction. Sans reprendre l'ensemble de la bibliographie, on peut résumer les principales interprétations⁷⁸. Claude Charvet, au XVIII^e siècle, ne doute pas, à cause des rangs de briques bien visibles dans la construction des murs de terrasses, de l'origine romaine du site et Pierre Schneyder⁷⁹ associe les lieux à un aménagement fortifié pouvant correspondre au capitole de la ville, idée reprise par E. Rey et J.-B. Vietty, puis par T.-C. Delorme alors que Prosper Mérimée en fait une caserne fortifiée⁸⁰.

Claude Charvet décrit les vestiges qu'il date de l'époque augustéenne. Mais Jules Formigé père⁸¹ proposait en 1923 une date de construction plus tardive, au début du IV^e siècle, datation reprise par J. Cottaz⁸². Cette identification du site à un *castrum* perdue durant une partie du XX^e siècle⁸³. Il a fallu attendre les années 1980 pour que l'hypothèse d'une construction du Haut-Empire soit réhabilitée⁸⁴. Les observations et relevés les plus récents⁸⁵ ont permis de déterminer deux états de construction de la plate-forme de Pipet. Une première terrasse datée de l'époque augustéenne a été aménagée sur un système de voûtes de construction, dont les arcs à alternance de claveaux de pierre du midi et de briques, semblent caractéristiques de cette époque. Dès cet état, l'accès à cette plate-forme se faisait par une rampe voûtée située à l'est et par un escalier au sud. Dans un deuxième état, au milieu du I^{er} siècle, cet aménagement est agrandi au nord et au sud, et l'escalier méridional condamné (fig. 22). L'utilisation dans la reconstruction de « choïn », calcaire dur à Vienne comme à Lyon, seulement à partir de Claude est un premier élément de datation, mais la présence dans les remblais de comblement de l'escalier primitif condamné de plusieurs amphores Dressel 20 de la fin du I^{er} siècle donne une indication chronologique plus déterminante.

À partir des éléments compilés, et notamment du réseau des évacuations d'eau en double Y, deux propositions de restitution ont été avancées :

deux temples selon l'hypothèse de E. Rey et J.-B. Vietty⁸⁶ qu'ils représentent sur la restitution peinte de Vienne à la période romaine, hypothèse retenue sur la maquette de Vienne antique présentée au musée de Saint-Romain-en Gal ;

un seul et unique temple cerné de portique, hypothèse présentée sur la maquette du musée de l'évêché de Grenoble.

Pour identifier l'ensemble cultuel de Pipet, il faut avant tout se demander ce que l'on sait des temples attestés à Vienne. Tout d'abord, il existe un temple spécifiquement dédié au culte impérial à Vienne, le temple d'Auguste et de Livie ; de ce fait la présence de l'inscription de la flaminique, au sommet de la ville n'est pas forcément à rattacher à un sanctuaire uniquement dédié au culte impérial⁸⁷. Ensuite, le capitole de Vienne est localisé depuis la découverte en 1976 d'une tête monumentale attribuée à Junon plus à l'est dans un premier temps dans les pentes de la colline de Sainte Blandine, mais par la suite au sommet de cette colline⁸⁸.

Vient ensuite la deuxième question de l'identification des dieux et des déesses que l'on peut rattacher à la terrasse sacrée de Pipet surplombant la ville de Vienne.

Azzura Titta⁸⁹, en 2017, à partir de l'inscription de la donation de la flaminique attribue un temple à chaque divinité mentionnée : Castor et Pollux, Mercure et Hercule. Cette hypothèse est à notre avis à rejeter pour plusieurs raisons. D'une part, le texte ne mentionne pas plusieurs édifices et il décrit en continu les éléments de la donation les tuiles en bronze dorées, les antéfixes, les ornements à la base, les statues... D'autre part, la multiplication de temples sur cette plate-forme altérerait très fortement la visibilité ostentatoire manifestement recherchée par les tuiles de bronze doré. Enfin, il est possible que les statues mentionnées soient des éléments complémentaires d'une mise en scène à vocation religieuse, mais pas des statues de culte à proprement parler. En fait, l'absence de la partie supérieure de l'inscription nous prive de l'identité de la divinité principale. Comme nous l'avons vu, soit il faut rapporter cette démarche au capitole de la cité, soit à une divinité majeure dans la cité, soit encore en lien avec le culte impérial. En fait, on pourrait identifier une divinité au nom de laquelle on pourrait justifier une offrande de cette importance destinée à magnifier la cité et ses richesses : la protectrice de la cité, la *Tychè*, *dea Vienna*, *Tutela* ou *Fortuna*. Cette divinité est bien attestée par l'épigraphie de Vienne, par des statuettes en bronze, par une statue monumentale découverte dans le palais du Miroir sur la rive droite du Rhône (fig. 23), mais aussi par deux médaillons d'applique le premier mentionnant *Vienna Felix*, le deuxième découvert à Lyon portant une légende « Vienne est heureuse, puissante et florissante car son empereur est en forme »⁹⁰. Ce médaillon représente le triomphe de la tutelle de Vienne (fig. 24), debout sur un bige, le chef ceint d'une couronne tourelée. Une victoire brandit une couronne en arrière-plan. Il est remarquable de considérer que *Vienna* est ici guidée par Mercure en personne, reconnaissable à ses bottes ailées et à son caducée. Le lien entre



Fig. 23: Statue monumentale découverte dans le palais du Miroir sur la rive droite du Rhône, Tutela de Vienne, musée archéologique Saint-Pierre © P.Veysseyre

Vienne et le commerce est ainsi mis en exergue. Mercure est particulièrement vénéré dans la cité de Vienne comme l'ont souligné Bernard Rémy et Noëlle Géroudet⁹¹. François Bertrand note de son côté une présence plus discrète d'Hercule qui n'est pas attesté par l'épigraphie viennoise autrement que par cette inscription. La présence d'Hercule pourrait répondre et s'harmoniser à celle de Mercure car on remarque que, dans le texte de l'inscription, la répétition de *signa* pour désigner ces statues semble montrer deux groupes: les Dioscures d'un côté, Mercure et Hercule de l'autre. On peut envisager que ce soit le reflet d'une répartition des statues, deux par deux, qui conviendrait par exemple au relief d'un tympan accueillant une représentation de la divinité principale au centre flanquée des deux autres de part et d'autre. Ainsi que l'ont rappelé Bernard Rémy et Noëlle Géroudet⁹², *signum* est déjà employé à Vienne pour la statue du Génie des hastifères (*ILN*, 6), le mot désigne des statues de divinités ou d'empereurs



Fig. 24: Médaillon représente le triomphe de la tutela de Vienne, dessin C. Marcellin

divinisés, mais pas forcément des statues de culte. En revanche *simulacrum* employé pour la statue d'argent de *dea Vienna*, pourrait bien correspondre à une statue de culte.

Le sanctuaire de Pipet à Vienne assurerait ainsi par sa position privilégiée et sommitale la protection des commerçants voyageant sur le Rhône et le long du couloir rhodanien ainsi que l'avance à juste titre Azzura Titta⁹³. Dans cette perspective, il faudrait identifier la représentation de *dea Vienna*: est-ce la *Tutela* en argent des frères Coelii? ou la statue de Tyché-Fortuna découverte aux Palais du Miroir? En effet, l'ensemble du mobilier lapidaire (sculptures, bas-relief, éléments architecturaux...) découvert dans l'enceinte de cet établissement thermal est tout à fait hétéroclite et l'hypothèse d'un dépôt/refuge de la statuaire païenne constitué durant l'antiquité tardive a été avancée par plusieurs auteurs⁹⁴.

Le geste d'évergétisme de cette flaminique anonyme apparaît exceptionnel. Il montre la richesse de la cité et manifeste une volonté ostentatoire de Vienne de montrer sa puissance, la divinité qui lui apporte protection et opulence, notamment par l'importance de son activité commerciale. L'aménagement d'une couverture en bronze doré apparaît comme un geste fort car nul voyageur arrivant à Vienne ne pouvait résister à l'attraction visuelle que devait exercer dans la lumière du soleil cette toiture étincelante. (fig. 25)



Fig. 25: Maquette du sanctuaire de Pipet avec le toit en tuiles de bronze doré, maquette F.Touché, photomontage B. Helly

CONCLUSION

134

Le dossier viennois est d'une très grande richesse. Nous avons tenté de préciser un certain nombre de corrélations entre l'épigraphie et l'archéologie de manière à faire progresser la connaissance de cette riche colonie. Il nous faut rendre hommage à Bernard Rémy, qui nous a quittés récemment, et qui a beaucoup œuvré pour mieux comprendre le fonctionnement de cette cité et ses habitants attachés à marquer par leur évergétisme leur empreinte dans la ville pour le bien-être de leurs concitoyens et pour la pérennité de leur honorabilité et de leur mémoire. Dans un article très précis, Bernard Remy⁹⁵ avait, en 1992 analysé avec beaucoup de finesse le dossier de l'évergétisme de l'ensemble de la cité de Vienne. La carte de répartition des inscriptions qu'il a dressée montre qu'il n'y avait pas de prédominance du chef-lieu de cité, Vienne, par rapport aux

agglomérations situées à la campagne: « dans la cité de Vienne, l'évergétisme est donc loin d'être un phénomène exclusivement urbain ». De la donation de l'aqueduc, d'une valeur d'au moins un million de sesterces, à la statue de *dea Vienna*, détenant le record connu du monde romain pour une statue, la ville de Vienne a bénéficié de l'évergétisme de ses citoyens riches. Le lustre de la cité se reflète dans les paroles de l'empereur Claude: « Regardez la très remarquable et très puissante colonie des Viennois, n'y a-t-il pas déjà longtemps qu'elle donne des sénateurs à notre curie? C'est à cette colonie qu'appartient ce rare ornement de l'ordre équestre, Lucius Vestinus, que je chéris très amicalement et qu'en ce moment même j'utilise à mes affaires. Que ses enfants puissent jouir du premier degré du sacerdoce, je vous le demande, pour qu'un jour, avec les années, ils avancent avec l'accroissement de leur dignité... » (*CIL*, XIII, 1668).

NOTES

- 1 - Outre l'étude fondamentale de Veyne 1976, nous renvoyons pour les cités de la partie occidentale de l'Empire au travail de Jacques 1984, p. 687-786 (législation romaine) et 1990, p. 205-213. Le travail de ce dernier sur les obligations faites aux évergètes est particulièrement intéressant : Jacques 1975 et 1981.
- 2 - Voir tout particulièrement le travail réalisé par B. Rémy : Rémy 1992, 1998, 2003 ; et Rémy et Gérodet 2014-2015 ; Laubry 2005.
- 3 - Voir Laubry 2005.
- 4 - Ce bloc a été découvert en 1864 en remploi avec d'autres éléments également en calcaire tendre (voussoirs) dans le radier d'une construction d'époque romaine rue Vimaine, dans le quartier sud de Vienne : citerne, cour (ou place) avec rigole, la présence d'importants équipements publics (*horrea*) dans ce quartier fait aussi suggérer des latrines publiques et/ou même un nymphée.
- 5 - Helly 2013, p. 125-126 et 258-259.
- 6 - Helly 2013, p. 118.
- 7 - Voir Rémy 1992, p. 217, n° 5-12.
- 8 - Pelletier 1982, p. 147.
- 9 - Helly 2013, p. 116-128.
- 10 - de Kisch 1979 ; Frézouls 1984 ; Demarolle 1997, p. 389-390. Par comparaison, selon Leveau 1992, pour l'aqueduc de Nîmes, une estimation donnait un million de sesterces au kilomètre.
- 11 - *CIL*, XIII, 596-600 = *ILA*, Bordeaux, 38-41 : don de l'aqueduc par G. Iulius Secundus, préteur. Voir de Kisch 1979, p. 259-260 ; Frézouls 1984, p. 53 ; Dondin Payre 2007, p. 289-290 ; Laubry 2005, p. 68.
- 12 - Frézouls 1984, p. 51, évaluait à 40 % les inscriptions qui indiquaient un coût de construction dans les Gaules et les Germanies.
- 13 - Ces fondations sont fréquentes, on peut citer un exemple à Ostie avec la même somme de 50 000 sesterces : le revenu est destiné à la célébration de l'anniversaire du patron défunt (*CIL*, XIV, 431). Voir par exemple Mrozek 1978.
- 14 - Pour Bordeaux : *CIL*, XIII, 596-600 = *ILA*, Bordeaux, 38-41 ; pour Périgueux : *CIL*, XIII, 966 = *ILA*, Pétrucos, 2 (il s'agit du don de Lucius Marullius Aeternus, duumvir qui offre les eaux et leurs conduites, sans mention de somme).
- 15 - Voir Bonnin 2015, ch. VI, p. 273 et s.
- 16 - Voir Rémy 1992, partic. p. 217.
- 17 - Bonnin 2015, p. 283-284.
- 18 - *ILTG*, 362.
- 19 - *CIL*, X, 1617.
- 20 - Rémy 2003, p. 373-374.
- 21 - Bonnin 2015, p. 229-245.
- 22 - Rostaing 1580.
- 23 - Bony 1985.
- 24 - Chorier 1658, p. 270-271 : « À la main gauche est une chapelle dédiée à sainte Catherine on voyait au devant (à l'extérieur?) le reste d'inscription ». Il faut déduire de cette indication que ce bloc a été récupéré pour être utilisé pour

la construction d'une chapelle, ou alors il est juste présenté dans un jardin ou dans la cour.

- 25 - Bony 1985.
- 26 - Frascone 2015.
- 27 - Collectif 1987.
- 28 - Le Bot, Helly 1987. De plus, il faudrait, dans l'axe de cette rue, restituer une porte dans l'éventuel retour nord-sud du rempart.
- 29 - Jacques 1984, p. 482 n. 176 ; Lamoine 2009, p. 202.
- 30 - Il s'agit de M. Numidius Paternus (*CIL*, VI, 36835). Voir Rémy, Gérodet 2014-2015, p. 62.
- 31 - Voir Dasen 2005, p. 255 et 264.
- 32 - Gascou 1997.
- 33 - Rémy, Gérodet 2015, p. 62.
- 34 - Pelletier 2000.
- 35 - Lamoine 2009, n° 61 p. 201-219.
- 36 - Lamoine 2009, p. 206.
- 37 - *Dig.*, L, 2, 2, § 8, Ulpian, *Lib. I disputationum*. Jacques 1984, p. 481.
- 38 - Lamoine 2009, p. 208.
- 39 - De Kisch 1979, p. 270 ; Jacques 1984, p. 482.
- 40 - Tacite, *Hist.*, I, 66. Une forte somme a été négociée par les Viennois pour éviter le pillage de leur cité en février 69 aux troupes du Rhin sollicitées par les Lyonnais pour se lancer à l'attaque de leur rivale. Voir J. Gascou et A. Pelletier, in *ILN*, Vienne, V, 1, p. 41.
- 41 - *Dig.*, 50, 15, 8, 1. Voir J. Gascou et A. Pelletier, in *ILN*, Vienne, V, 1, p. 40.
- 42 - Lamoine 2009, p. 214-219.
- 43 - De Kisch 1979, p. 262 ; Rémy 1992.
- 44 - Rémy 2011 ; Brissaud 2011 et Helly, « Les gisements de plomb argentifère de Vienne exploités aux XVIII^e et XIX^e siècles l'étaient-ils déjà à la période romaine ? », actes du colloque « Regards sur l'archéologie dans la Loire », Saint-Romain-en-Giers, 23-24 novembre 2018.
- 45 - Selon J.-B. Cornillon « rue de la Gare, au sud de la rue Saint-Marcel ». La localisation a pu être précisée à partir des différents plans parcellaires successifs (cadastre napoléonien de 1936, plan géométral « Raymond » de 1875 et celui de 1891) mais aussi des plans parcellaires liés aux acquisitions et travaux du percement de la rue de la Gare, actuelle rue V. Hugo, menant de la gare au collège des Jésuites, de nos jours le collège Ponsard.
- 46 - Helly 2000 ; *CAG* 38-1 2013, p. 294-307.
- 47 - T.-C. Delorme, qui a ouvert plusieurs sondages profonds à travers un radier reposant sur des voûtes de constructions, hésite à se prononcer quant à l'identification de ce monument.
- 48 - Lauxerois in *CAG* 38-1, p. 396.
- 49 - Delorme 1842.
- 50 - Le mobilier décrit par J.-T. Leblanc est conséquent : vase à médaillon d'applique présentant une acclamation bacchique GENIO POPVLI FELICITER, « souvent employée dans les festins en l'honneur de divinités, des empereurs, des cités et même des particuliers » (Leblanc

1882), une épée en fer, un compas, une hache, grand vase circulaire et statuettes en bronze, statues et bas reliefs, semblent bien donner du crédit à l'hypothèse d'une salle de réunion et/ou de banquet.

51 - Lamoine 2009, p. 206.

52 - Delorme 1842.

53 - Dardenay 2007. Les dimensions du bas-relief restitué avec la représentation, en face de Venus et de Rhéa Silvia, de Mars et sans doute d'autres personnages (Sol, quadriges...), apparaissent impressionnantes puisqu'il faut sans aucun doute *a minima* doubler la largeur du bloc soit près de 5 m.

54 - Balty 1990.

55 - Rémy 2000.

56 - Berrendonner 2009, partic., p. 362.

57 - Lauxerois 2013, p. 301-302.

58 - Schädler 2002.

59 - Voir Helly, « Le forum de Vienne et ses abords ».

60 - Fouilles de J. Formigé 1953; Helly 2013, p. 129-130; Frascone 2015.

61 - Du Rivail 1852, p. 13.

62 - Chorier 1658, p. 168-169.

63 - Selon Jaillet, Bresses 1923-1924, p. 59, « Elle se voyait encore, autour de 1860, dans la rue de Bourgogne, à l'angle de la place St Ferréol, à l'endroit où il existe encore, vis-à-vis de la rue du Poète-Martial, un reste de la porte septentrionale du district de l'ancien cloître de St Maurice. Elle était engagée dans cette porte et avait été emportée de Pipet ».

64 - Vicard 2014.

65 - Rémy, Géroudet 2015, p. 58.

66 - Rémy 2003, p. 371-373.

67 - Wikander 1988, partic., p. 215.

68 - Lancaster, Ulrich 2014, p. 174.

69 - Lamouche 2013.

70 - E. Lamouche 2013 a pu faire le compte de ce qui a été prélevé en *spolia* : « Un calcul effectué à partir des comptes généraux du bronze rassemblé entre le 2 janvier 1586 et le 28 juillet 1588 indique en effet que sur les 58 665 livres (19,8 tonnes environ) de bronze fournies aux fondeurs chargés des commandes, 28 135 étaient constituées de métal d'artillerie; le reste, soit la majeure partie (30 530 livres), provenait de monuments romains (...). Au total, les quelque 19 tonnes de métal récupérées sous Sixte Quint suffirent à exécuter la quasi-totalité des commandes de bronze de l'énergique pontife ».

71 - Pausanias, *Périégèse, Élide*, V, 12, 6, trad. Jean Pouilloux, CUF, Paris, 2002.

72 - Gros 1976, p. 42.

73 - Ferdière et Jaffrot 2015, p. 533.

74 - Belliard et Ollivier 2008, p. 64.

75 - Voir <https://excisum.fr> pour les objets et l'annonce des découvertes sur <https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/actualites/recherche/> par Sonia Syllac.

76 - Voir *ILN*, 88, p. 164. Il s'agit de l'inscription *CIL*, III, 9768.

77 - Lucas 2013, p. 60-90.

78 - Nous laissons de côté les hypothèses fantaisistes de N. Chorier 1658, pour qui Pipet aurait été pour une fortresse grecque appelée *Eumedium*, puis *Pompeiacum* par les Romains. Voir Chorier 1658, p. 424-426 et 435-436.

79 - Schneyder 1776.

80 - Mérimée 1889.

81 - Formigé 1923.

82 - Cottaz 1937 s'appuie de plus sur la chronologie des rangs de briques proposée par A. Grenier et fait de Pipet un *castrum* tardif.

83 - Chapotat 1962 et Pelletier 1974.

84 - Notamment à partir de la critique des datations par « rangs de briques » chère à Albert Grenier; voir Helly 2015.

85 - Helly, Le Bot 1998, Helly 2008, Helly 2013.

86 - Rey, Vietty 1831.

87 - Helly, Le Bot 1998. Cette hypothèse proposée en 1998 est uniquement un point de départ car rien n'interdit de supposer qu'une prêtresse du culte impérial puisse intervenir dans plusieurs lieux sacrés, dans le temple d'Auguste et de Live, dans l'espace du capitole ou ailleurs en finançant sur fonds propres une chapelle dans un autre édifice ou des éléments d'embellissement d'un autre édifice.

88 - Pelletier 2001, p. 91; Helly 2017, p. 108.

89 - Titta 2017.

90 - Desbat *et alii* 1983, p. 395-399.

91 - Rémy 1994, p. 179-204; Rémy, Géroudet 2015, p. 63.

92 - Rémy, Géroudet 2015, p. 56.

93 - Titta 2017, p. 60.

94 - Picard 1947, p. 270; Pelletier 1982, p. 164. En effet, il est surprenant de retrouver en un même lieu des *oscilla* propres aux *domus* urbaines, des éléments de nécropole (urne funéraire), des statues, qui ont plutôt leurs places dans des péristyles privés, et enfin des statues monumentales de divinités que l'on s'attendrait à trouver plutôt dans des sanctuaires, même si d'autres statues (athlètes) font en revanche partie intégrante du *decorum* des thermes. De même, R. Lauxerois a souligné la similitude entre un pied de siège découvert au Palais du Miroir aux pieds de sièges découverts au théâtre antique. Voir Lauxerois 2003, in *NEsp*, p. 190.

95 - Rémy 1992. Il soulignait aussi que l'évergétisme viennois fait partie de ce « phénomène économique et culturel du Haut-Empire, qui connaît un bel essor dès l'époque julio-claudienne, où sont recensées au moins 18 donations »; il a décompté 63 inscriptions, dont 34 seulement peuvent réellement être datées.